

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
AV/AR/CV/141117PVCM

AUBAGNE, le 18 décembre 2017

PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 14 NOVEMBRE 2017

La séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal des Conseillers Municipaux.

Nombre de Conseillers en exercice 43
Présents 32
Excusés 11

Ayant donné procuration :

Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS à M. Vincent RUSCONI
Mme Hélène TRIC à M. Giovanni SCHIPANI
M. Bruno FOTI à M. Philippe AMY
Mme Julie GABRIEL à Mme Geneviève MORFIN
Mme Danielle DUPRE à M. Jean-Bernard LOUIS
Mme Valérie MORINIERE à Mme Marie-Claude GILLET
M. Philippe PORFIRO à M. Elyes FERCHICHI
Mme Alexandra PASOLINI à M. Pascal AGOSTINI
Mme N'Djima AIT ABBAS à M. Daniel FONTAINE
Mme Hélène LUNETTA à Mme Magali GIOVANNANGELI
Mme Joëlle MELIN à M. Nicolas ROBINE

A la délibération n° 08-141117, arrivée de M. Bruno FOTI :

Présents 33
Excusés 10

A la délibération n° 10-141117, arrivée de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS :

Présents 34
Excusés 9

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

.../...

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. ROBINE.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **29 août 2017**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **26 septembre 2017**, également soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je souhaitais vous annoncer la date probable, et vous allez voir pourquoi je dis le terme probable, au 19 décembre prochain pour notamment le vote du budget. En effet, la Métropole nous demande notamment, et on va en parler tout à l'heure dans la délibération concernant le R.O.B., de valider les éléments liés à la C.L.E.C.T. Vous savez qu'il y a transferts de compétence entre les communes et la Métropole, tout cela est bien sûr validé à travers ce que l'on appelle une C.L.E.C.T., la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Le Conseil Municipal était initialement prévu le 19 décembre ; or la Métropole vient de nous demander de délibérer sur cette C.L.E.C.T. pour le Conseil Métropolitain avant le 14 décembre. On va donc essayer d'avancer le Conseil Municipal prévu pour le vote du budget au **Mercredi 13 décembre 2017** qui englobera effectivement les éléments de la C.L.E.C.T. Retenez deux dates pour le moment : 13 et 19 et, si on peut, on fera en sorte qu'il n'y ait qu'un seul Conseil Municipal le 13 décembre.

Vous avez, sur table, une convention de partenariat qui est liée à la délibération n° 12. Vous avez reçu dans vos documents une convention. Celle-ci a été revue puisque, lors de la Commission, mais M. AMY s'en expliquera tout à l'heure, M. ARNOUX a fait des remarques qui nous paraissaient pertinentes sur le contenu de cette convention. Nous avons pris en compte ce que M. ARNOUX avait relevé et nous avons discuté avec l'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. N'ayant pas pu vous la transmettre avant car cela a été fait ces jours-ci, nous l'avons remise sur table. Vous verrez qu'il y a peu de modifications mais elles prennent en compte celles qui ont été demandées dans le cadre de la Commission.

Ceci étant dit, je vous invite maintenant à passer à **l'examen de l'Ordre du Jour**.

Il y a trois types de délibération à l'Ordre du Jour de ce Conseil Municipal : une première série de délibérations autour de l'urbanisme, ensuite une série de délibérations autour des finances et enfin un troisième type de délibérations autour de l'éducation au sens large du terme. Mais j'ai souhaité rajouter à ces trois types de délibérations deux délibérations particulières : une première sur une déclaration universelle sur les droits de l'Humanité que je vais rapporter et une deuxième délibération qui sera rapportée par M. AMY

qui parle de la convention avec les santonniers d'Aubagne et la Ville. Ceci est pour situer pour le public que je remercie de sa présence malgré le froid, pour bien comprendre comment va se dérouler le Conseil Municipal.

Et s'il n'y a pas de remarques, je vous propose de passer à la première délibération qui porte sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-141117 - Sur le rapport de M. Le Maire - Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

Cette délibération présentée en préambule de notre séance est, je le reconnais, à la fois singulière mais aussi hautement symbolique. Permettez-moi donc en quelques mots de vous en resituer le contexte.

Lors de la conférence environnementale de novembre 2014, l'Etat français a souhaité qu'une déclaration universelle voie le jour pour que chacun ait le « droit de vivre dans un monde dont le futur n'est pas compromis par l'irresponsabilité du présent ». Ce sont les termes qui avaient été employés à l'époque. L'engagement de Mme Corinne LEPAGE pour l'humanisme et l'environnement n'était pas démontré et le précédent gouvernement, pour pas dire le précédent chef de l'état, François HOLLANDE, l'a chargée de faire le point sur différentes initiatives menées aux niveaux national et international afin d'élaborer un projet de déclaration universelle en marge des négociations de la C.O.P. 21 qui se tenait en France en décembre 2015.

Le texte qui vous est présenté aujourd'hui, après avoir été présenté au Secrétaire Général des Nations Unies est un véritable message universel. Il s'appuie notamment, et c'est là que réside l'une des richesses de cette déclaration, sur une dimension qui pouvait difficilement être la première préoccupation des auteurs de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, c'est bien évidemment la préoccupation environnementale. La prise en compte de cette nécessité, si évidente je dirai aujourd'hui, pour ne pas dire si impérieuse, n'a pas non plus été présente dans la déclaration Universelle des Droits de l'Homme adopté à l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 à PARIS. Cette absence de référence à la nature, et je dirai même à une planète en danger, est compréhensible d'un point de vue de l'historien, ce n'était pas un sujet du 18^{ème} siècle, et ce n'était pas un sujet non plus au sortir de la deuxième guerre mondiale. Mais aujourd'hui, en 2017, la question ne se pose plus, elle est même évidente voire intrinsèque pour un bon nombre d'entre nous et cette déclaration remplace parfaitement les grands principes universels des droits de l'homme dans un contexte qui serait irresponsable, voire criminel,

.../...

d'ignorer surtout vis-à-vis des générations futures. Il y a donc quatre grands principes qui guident cette déclaration.

Premier principe : la responsabilité, l'équité et la solidarité comme premier principe. Le second principe, c'est la dignité de l'humanité en particulier par la satisfaction des besoins fondamentaux. Le troisième de ces principes est la pérennité de l'espèce humaine et la quatrième de ces principes enfin, c'est l'exigence de prendre en compte les effets de nos actes sur les générations futures.

Il y a quelques jours, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'accueillir à l'Hôtel de Ville Mme Corinne LEPAGE, ancienne ministre, et qui est Ambassadrice de cette déclaration et, à cette occasion, je me suis engagé à présenter à l'ensemble du Conseil Municipal cette déclaration. Ce que je voulais vous dire également, c'est que c'est une forme d'opportunités, puisque Mme Corinne LEPAGE était sur la Provence Alpes Côte d'Azur, j'avais bien sûr pris contact avec elle et elle m'a dit : M. Le Maire, si vous le souhaitez, je viens, et on pourra faire, on a fait en l'occurrence, une conférence de presse mais je m'étais engagé dans les discussions avec elle à soumettre au Conseil Municipal cette déclaration.

Pour que tout le monde soit au fait, la démarche qui est engagée par Corinne LEPAGE est une démarche ambitieuse. C'est une première pour une commune de la région et il y a aussi, c'est une singularité de cette déclaration universelle, des associations comme « Femmes actives et d'avenir d'Aubagne », dont la marraine est Geneviève Maillet, bâtonnière de Marseille, qui ont signé cette déclaration. J'invite d'ailleurs toutes les associations qui le souhaitent à s'engager en faveur de ce texte fondamental. Parce que cette vision universelle est liée d'une action proactive en faveur de notre planète et des générations futures, je crois que cette notion là est partagée par tout le monde, je pense pouvoir compter sur l'ensemble des Conseillers Municipaux de manière unanime, ici, en Conseil Municipal pour que tout le monde s'engage effectivement dans la signature de cette déclaration universelle des droits de l'humanité.

Cette délibération vise donc à approuver la Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

Voilà ce que je voulais vous dire pour cette première délibération et je suis bien sûr disposé à vous donner d'autres informations si quelqu'un veut commenter cette délibération.

Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : La délibération évidemment est ambitieuse, vous l'avez dit, elle nous intéresse d'autant plus que notre marque de fabrique, c'est le monde et son avenir, nous la voterons.

Nous sommes assez dubitatifs sur un certain nombre de questions parce que voter et saluer une initiative comme celle-là dans une ville dans la mesure où la ville est le lieu où les droits doivent s'exercer, il me semble que, dans les points qui sont stipulés, la réalité n'est pas tout à fait celle pour laquelle vous avez signé. On espère donc que c'est un point de départ et que cela viendra. D'une part, l'équité et la solidarité, quand on pense au service public par exemple et aux difficultés rencontrées pour le service public aujourd'hui qui assure l'équité et la solidarité, il me semble que ce n'est pas tout à fait la réalité. De même, la satisfaction des besoins fondamentaux, si on repense, par exemple, le besoin en éducation, le

.../...

besoin en alimentation et les décisions que vous avez prises avec la privatisation de la cuisine centrale et la situation d'alimentation aujourd'hui de mauvaise qualité, il me semble que l'on n'y est pas tout à fait. Lorsque l'on parle aussi du devenir de la planète et de tout ce qui concerne, je reviens sur la solidarité, vous avez mentionné une invitation aux associations qui souhaitent rejoindre cette charte, cette signature, c'est bien, sauf que, dès votre arrivée, vous avez supprimé les subventions aux associations humanitaires et toutes celles qui justement sont sur ce champ international de l'humanitaire et beaucoup de la préservation de la planète, pas toutes bien sûr mais un grand nombre.

Nous émettons de grandes réserves sur la réalité, nous espérons, parce que nous sommes des optimistes et que l'optimisme est toujours de volonté, qu'à partir de cette déclaration les choses vont évoluer positivement, nous avons évidemment de gros doutes.

M. Le Maire : M. SALEM !

M. SALEM : Mme GIOVANNANGELI, je voudrais juste que vous répondiez à une question. Quand je suis arrivé, je n'ai pas trouvé d'association humanitaire à Aubagne. Est-ce que vous pouvez me donner les noms de ces associations ? Comme ça, j'essaierai de les mettre dans la boucle pour les aider au même titre qu'une association qui aide HAITI.

Mme GIOVANNANGELI : Je réponds ? Ce n'est pas d'usage mais je réponds ?

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Il y a un certain nombre d'associations humanitaires, j'entends de coopération internationale, qui sont sur le Mali par exemple, oui il y a HAITI, on en avait reparlé avec Daniel FONTAINE, M. Le Maire Honoraire, je n'ai pas la liste sous les yeux bien sûr, je pense que si vous vous référez au budget de 2014/2015 où les subventions ont disparu, vous allez voir, vous allez les retrouver, sans problème.

M. Le Maire : J'aurai espéré, Mme GIOVANNANGELI, que vous gardiez plutôt l'esprit de cette déclaration plutôt que la lettre. Vous voulez descendre sur la lettre, ça vous regarde, chacun est à même de pouvoir porter les commentaires qu'il souhaite. Vous auriez pu conclure en restant sur l'esprit de cette déclaration, je crois que ça vous aurait permis d'être un peu plus grandie. Je sais qu'au fond de vous vous avez cette dimension.

Je vais mettre aux voix cette déclaration.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

Je savais qu'on pouvait compter sur l'ensemble des Conseillers Municipaux toutes tendances confondues. Je tiens à le souligner.

Je félicite tout le monde d'avoir voté cette Déclaration Universelle des Droits de l'Humanité.

C'était la première des deux délibérations qui sont un peu en dehors du champ traditionnel de nos compétences mais néanmoins il est important de pouvoir la rapporter.

On va passer sur une série de 6 délibérations concernant l'urbanisme et c'est

.../...

Mme LEVASSEUR qui va les rapporter.

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

02-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Approbation de l'acquisition auprès de la S.A.R.L. A.R.T. Chemin des Arnauds et Chemin de Longuelance.

En 2010, la S.A.R.L. A.R.T a obtenu un permis d'aménager pour la réalisation d'un lotissement de 12 lots situé Chemin de Longuelance.

L'autorisation d'urbanisme prévoyait la cession de terrains nécessaire à l'amélioration des dessertes de l'opération.

Cette délibération propose d'approuver l'acquisition à titre gratuit des terrains correspondants et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **02-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

03-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Approbation de l'aliénation à la Société FRANCELOT des parcelles cadastrées Section CN 752 et 753 Chemin de Longuelance, Quartier Le Melan.

Ce terrain avait été acquis initialement pour la réalisation d'un parking relais dans le cadre des projets de développement des transports.

L'opération du Val'Tram prévoit la création d'un parc relais dans le prolongement du chemin de Longuelance (chemin de la Baume) en limite de la commune d'Aubagne et de Roquevaire.

Le terrain peut donc être affecté à un autre usage.

Cette délibération illustre la politique de diversification de l'offre de logements prévue dans le P.L.U. approuvé en novembre 2017.

En effet sur ce terrain communal et le terrain privé mitoyen, la Société Francelot propose la réalisation d'un ensemble de 22 logements individuels réservés aux primo-accédants, illustrant ainsi le parcours résidentiel voulu par la municipalité.

A partir de l'estimation des services fiscaux, cette délibération propose de céder le foncier communal au prix de 400.000 euros. Ce montant tient compte des 550 m² inconstructibles nécessaires à l'élargissement des voiries.

Cette délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : M. Le Maire, Mesdames et Messieurs, le Plan Local d'Urbanisme que nous avons voté impose une diversification d'offres dans le domaine du logement et la ville est amenée à répondre à ces exigences, même si on connaît les compétences limitées de la ville

.../...

dans le domaine de l'habitat et combien elles sont partagées par les autres collectivités. On s'aperçoit que lorsque que l'on regarde les opérations qui sont aujourd'hui en cours de livraison, la diversification de l'offre dans le domaine du logement n'est pas particulièrement à l'ordre du jour, en particulier en ce qui concernerait la Ville elle-même par l'initiative de son maire et de ses élus de prévoir la réalisation de logements locatifs. Nous savons tous qu'entre le moment où l'on décide de faire et le moment où on a les clefs pour rentrer dans un logement, il faut aujourd'hui 4 ans et la plupart du temps 5 ans. On peut donc se dire que la délibération qui vient d'être présentée en parle. La notion de parcours résidentiel, globalement dans la ville, n'existe pas, pour un certain nombre de personnes. Tout d'abord, pour ceux qui sont en attente d'un logement, parce que, sur la ville, l'attente est toujours longue, plusieurs centaines de personnes attendent, il me semble qu'aujourd'hui la réponse se fait rare. Il m'arrive maintenant d'être sollicité, ce qui n'était plus le cas depuis quelques années, par nos concitoyens qui viennent me dire : qu'est-ce que vous pourriez faire pour que je puisse avoir un logement, parce que j'ai de plus en plus de mal à avoir des interlocuteurs ? On sait, d'autre part, quand les logements locatifs sont livrés, qu'un grand nombre sont attribués aux Marseillais. On n'a rien contre les Marseillais mais malgré tout il serait souhaitable que le pourcentage de logements locatifs soit majoritairement attribué à des Aubagnais. Deuxièmement, le parcours résidentiel n'existe pas. Pour ceux qui souhaiteraient changer de logement, qui ont peut-être un logement locatif mais qui, depuis des dizaines d'années, habitent dans la même cité et qui, à un moment donné, souhaiteraient avoir de l'air neuf ; c'est-à-dire être dans des logements nouveaux qui leur permettent, parce qu'ils savent qu'ils ne pourront jamais accéder à la propriété, de pouvoir un petit peu mieux vivre, de manière plus confortable. Après il y a ceux qui souhaitent accéder à la propriété et, là effectivement on peut se féliciter, cette délibération est un début d'approche dans ce domaine-là et nous nous en félicitons.

Ce qui nous pose problème, c'est que mais cela recouvre la délibération suivante, notre intervention porte donc sur ces deux délibérations.

Ce qui nous pose problème toujours sur la question du logement locatif, c'est que vous savez, Mesdames et Messieurs, que quand on réalise une opération, le Maire a la possibilité de se faire entendre auprès de l'opérateur privé, du promoteur privé, et de lui faire savoir qu'il est intéressant dans l'opération qui va avoir le jour, qu'il puisse y avoir une certaine mixité de logement sans remettre en cause l'équilibre financier de l'opération. Or, dans la proposition qui est faite dans la délibération suivante et qui porte sur l'opération que je qualifierai du bassin désaffecté de la Colline des Oiseaux, nous sommes sur un terrain public qui appartient à la ville et ce terrain, nous le vendons, mais nous le vendons à un promoteur qui va réaliser uniquement, d'après ce que je sais, du logement en accession, du logement à la vente. C'est-à-dire que le patrimoine public est vendu et il n'est vendu au profit que d'un certain nombre et lorsque l'on regardera en plus qui vient y habiter, on s'apercevra aussi que ce ne soit pas forcément toujours les gens d'ici que l'on aimerait voir pouvoir accéder à ce type de produits. D'autant que nous ne sommes pas là uniquement sur l'exemple rarissime, j'en ai un autre en vue, que je connais bien par ce que j'y passe plusieurs fois par jour devant, c'est sur le chemin de la louve où là nous avons une très belle propriété qui était maîtrisée par notre ancienne société d'économie mixte et, là, nous avons aussi rétrocédé cette propriété à un propriétaire privé qui, dans le cadre de ce que nous appelons le parcours résidentiel ou la réservation faite aux primo-accédants, lui il a une autre vision dans la mesure où le premier prix proposé est de 450.000 euros pour l'achat d'un terrain avec la maison. On s'aperçoit effectivement que ça ne passe encore pas à Monsieur et Madame tout le monde et que c'est encore un terrain public, qui est là cédé au promoteur.

Je crois qu'il y a là effectivement sur ces deux délibérations un problème. Nous nous abstenons parce que la deuxième module légèrement les propos qui sont les miens mais je crois que, pour revenir sur la délibération précédente, vous voulez le présenter M. Le Maire, il était dans le premier principe que nous avons voté à l'unanimité, responsabilité, équité, solidarité ; je crois que c'est plus simple effectivement que de le dire parce que ça ne coûte pas cher et ça n'engage pas à grand-chose. Vous avez fait remarquer à Mme GIOVANNANGELI qu'il avait l'esprit et la lettre, pour moi l'esprit et la lettre ne font qu'un. Je vous remercie

M. Le Maire : D'autres interventions ? Mme LEVASSEUR ! Vous voulez peut-être apporter un complément ? Je prendrai la parole également après.

Mme LEVASSEUR : Je voulais rassurer M. FONTAINE, c'était une promesse de campagne le parcours résidentiel et nous n'avons rien oublié. Sur environ 550 logements collectifs accordés depuis 2014 par notre majorité, environ 25 % répondent à cet objectif de diversité, 79 logements sociaux intergénérationnels au Vallon des Gavots, 20 logements en accession sociale et 18 locatifs sociaux Avenue de Verdun qui verront le jour très prochainement, 9 logements locatifs sociaux Avenue Mireille Lauze. A cela, il convient d'ajouter environ 40 logements à prix maîtrisé, négocié comme vous le dites avec les promoteurs dans les principales opérations d'accession libre et la dernière l'immeuble Rue Ruer en veut l'exemple. Seules 61 maisons individuelles ont été autorisées dans le cadre d'opération de lotissement. Pour mémoire, le P.L.H. approuvé en février 2014 impose à la commune la construction de plus de 300 logements par an. Ainsi, la commune aurait dû construire depuis février 2014 1.200 logements nouveaux. L'opération Rousselot, il me semble que c'est votre majorité si ma mémoire est bonne, représente à elle seule 454 logements livrés fin 2015.

M. Le Maire : Je compléterai l'intervention de Mme LEVASSEUR. Il me semble que, dans votre intervention, M. FONTAINE, vous avez dit tout et son contraire. Vous avez dit qu'il n'y a pas de parcours résidentiel, qu'il n'existe pas. C'est un constat que nous avons fait aussi en 2014 et quand nous nous sommes adressés aux Aubagnaises et aux Aubagnais, on leur a dit que nous allions mettre en place un parcours résidentiel. On a fait le constat qu'il y avait un certain types de catégories de logements sur Aubagne et qu'il en manquait d'autres. Ce que l'on a bien évidemment mis en œuvre, mais vous l'avez souligné très justement et merci de l'avoir fait, les opérations immobilières ne se font pas en 24 heures. Vous avez dit qu'il faut 4 ans, oui il faut 3/4 ans et c'est important de le dire. Nous avons voulu mettre en place ce parcours résidentiel et, mettre en place ce parcours résidentiel, cela veut dire faire un certain nombre d'opérations comme celles que vous avez citées rapidement.

Pour nous, l'opération Rousselot dont il y a quelques jours j'ai lu dans la presse que vos amis « les Insoumis » avaient fait une réunion pour exprimer le fait qu'il n'y avait pas assez de places de parking. Vous auriez dû aller à cette réunion M. FONTAINE, vous leur auriez expliqué et Mme GIOVANNANGELI aussi, puisque c'était un projet qui dépendait du territoire à l'époque, pourquoi il n'y avait pas de places de parking et pourquoi vous aviez envisagé également une seule place de parking par appartement. C'est quand même un peu fort de café que vos propres amis « les Insoumis » aillent rencontrer les locataires ou les propriétaires de cette résidence et leur expliquer qu'il faut aller voir le Maire pour avoir des places de parking. Mais pourquoi n'y avez-vous pas pensé plutôt ? Sur chacune des opérations que nous mettons nous en place, nous essayons d'avoir deux places de parking minimum. On n'y arrive pas toujours, des fois on est à 1,85, 1,90, mais on essaie d'avoir deux places de parking par appartement. Nous avons une vision complètement différente.

Vous avez évoqué aussi, M. FONTAINE, qu'il y avait beaucoup de demandes de logements. Oui c'est vrai ! Quand nous sommes arrivés, il y en avait à peu près 3.000 et il y en a autant aujourd'hui. C'est un sujet qui est récurrent, qui n'existe donc pas que depuis 2014.

Par contre, je ne peux pas vous laissez dire que nous ne faisons rentrer que des Marseillais. C'est faux ! On a publié récemment les chiffres qui montrent très bien, très clairement, et Mme ARFI pourra les reprendre, que 97 ou 98 % des appartements locatifs à la disposition de la ville auprès des bailleurs étaient en tout cas proposés aux Aubagnais. Le reste, vous savez très bien qu'il y a un pourcentage géré par la Préfecture dans le cadre notamment de la loi DALO et que, dans ce cadre, c'est le Préfet qui décide. Et je ne me suis pas privé de dire au Préfet de Région, parti à Lyon, et je le dirai également à son successeur, que nous souhaitons, nous, ville, que les maires restent ou aient en tout cas une vision sur ces affectations de logements sociaux par bailleurs. Je l'ai également rappelé très clairement à Jean-Claude GAUDIN.

En ce qui me concerne, je donne des chiffres. 97, 98 % des appartements sur lesquels la ville a la main sont attribués à des Aubagnaises et des Aubagnais. Sur les 3 % restants, ce peut être une famille qui est sur Marseille, qui a de la famille sur Aubagne et qui veut y revenir. Alors venir nous dire aujourd'hui que l'on ne fait pas le travail pour les Aubagnaises et les Aubagnais, c'est faux. Je ne peux pas laisser dire cela.

Un autre point dans votre intervention puisque vous avez dit que vous interveniez pour les délibérations suivantes, je fais moi-aussi un pot-pourri général. Mme LEVASSEUR vous a répondu que, pour l'opération TERRACOTTA Rue Ruer, il y a effectivement des primo-accédants, que, par ailleurs, nous entretenons des relations avec les bailleurs sociaux et nous leur demandons, au niveau de leurs parcs résidentiels, de pouvoir mettre à la vente des logements sociaux auprès de locataires qui occupent les appartements afin qu'ils en deviennent propriétaires. C'est quelque chose qui marche bien et ça fait partie aussi du parcours résidentiel. On est dans cette démarche du parcours résidentiel, nous l'avions dit et nous le mettons en place concrètement.

Un dernier point si vous me le permettez, concernant CARNOLI. Vous nous dites qu'il y avait là une belle propriété de la ville et puis vous avez effectivement donné ça à un promoteur. Je vous rappelle que c'était déjà engagé à notre arrivée, on a refait considérer le sujet. Pourquoi ? Parce qu'il était prévu par votre majorité d'installer beaucoup plus de résidences sur ce lieu et, malheureusement, parce que vous n'avez pas mis en place un certain nombre de dispositifs, comme celui qu'on appelle le Programme d'Aménagement d'Ensemble. Chaque fois qu'un promoteur fait une opération, il doit contribuer financièrement aux équipements publics, c'est-à-dire les aménagements des routes qui sont proches et vous n'aviez pas fait cela. Si vous receviez l'argent dans le cadre de ces P.A.E., vous ne l'affectiez pas à des aménagements locaux. Nous, nous avons dit : à CARNOLI stop ; vous ne développez pas plus de 17 villas résidences aujourd'hui sur ce terrain-là parce que la Route de la Louve et les routes qui sont aux alentours sont encombrées. Voilà, j'essaie de vous expliquer simplement comment on fait un parcours résidentiel avec effectivement un parc privé, parce que, sur le plan des logements sociaux, il y a, je le rappelle à Aubagne, 28 % de logements sociaux. La barre haute fixée par la Préfecture est de 25 %. Le parcours résidentiel, ça veut bien dire qu'on va permettre à chacun de pouvoir accéder d'une manière ou d'une autre à un logement dans de bonnes conditions. Ce parcours résidentiel, vous m'avez permis, M. FONTAINE et je vous remercie, de pouvoir le remettre en perspective et le décrire. On est loin effectivement non pas de la caricature, parce que vous n'avez pas été dans la caricature

mais loin des propos que vous avez tenus, et encore une fois sur le coup des Marseillais, faut pas nous le faire, 97 % des logements qui sont à la main de la Ville sont affectés aux Aubagnaises et Aubagnais.

On s'est un peu éloigné du sujet mais le sujet étant l'urbanisme en général, vous êtes sorti un peu de la délibération pour présenter une vision générale, eh bien je vous ai répondu également de manière générale.

Je reviens maintenant sur la délibération elle-même ; c'est la délibération n° 3 que vous portez Mme LEVASSEUR et je vais donc la mettre aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **03-141117** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN et ROBINE (2).

04-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation à la Société SUD PROMOTION de la
propriété communale sise Chemin du Bassin / Chemin de la Colline aux
Oiseaux.

En décembre 2015, sur la base du Plan d'Occupation des Sols, un premier projet a été présenté par le groupe EIFFAGE pour la réalisation de 38 logements dont la construction prévoyait 4 niveaux.

Le montant de la cession s'élevait à 1.100.000 euros.

Ce projet n'a pas été retenu car il impactait trop le site en surface bâtie comme en hauteur.

Eu égard aux caractéristiques du site, la commune a décidé de valoriser le foncier sur la base d'un cahier de prescriptions privilégiant davantage l'intégration paysagère. Ainsi, tous les droits à construire potentiels du P.L.U. ne seront utilisés que dans l'objectif d'une meilleure intégration dans un contexte bâti contraint.

Le projet présenté par la Société SUD PROMOTION respecte ces critères et prévoit la construction de 22 logements dans l'emprise de l'ancien bassin, préservant ainsi le cadre arboré existant.

Les constructions seront limitées à R+1 en partie SUD du terrain et en R+2 partiel dans la partie NORD, c'est-à-dire la partie la plus éloignée des habitations existantes.

Le montant de la cession est de 640.000 euros conformément à l'estimation des services fiscaux.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Concernant cette délibération, si je me souviens bien, à la première délibération, quand le projet d'EIFFAGE a été présenté au Conseil Municipal, j'avais fait remarquer que ce n'était pas un lieu pour une telle construction. Aujourd'hui, ce que vous

.../...

nous présentez, ce que l'on a présenté en commission est un projet beaucoup plus modeste peut être qui va s'intégrer un petit peu plus au paysage et en particulier devant le cimetière, même si on sait qu'aujourd'hui on peut construire devant le cimetière.

Mais permettez-moi de revenir sur la délibération précédente quand vous dites : est-ce que c'est par rapport à la conclusion de cette délibération ? Vous dites que l'on a autorisé une place de parking par logement, ce n'est pas tout à fait vrai. Il y en a un petit peu plus. On ne va pas pinailler, mais néanmoins quand on a accepté ça, c'est parce qu'il y avait en prévision et ça n'a été réalisé certes qu'à moitié, parce que vous avez arrêté le transport collectif sur Aubagne, c'est parce qu'il y avait un tramway qui passait devant cette cité de 400 logements et qui était à même de desservir la totalité d'Aubagne puisque ça allait jusqu'à la zone et même au-delà d'Aubagne puisque ça allait à la Penne et au-delà. C'est bien pour ça que nous avons préféré qu'il y ait quelques logements en plus que des parkings. Après vous savez très bien les difficultés qu'il y a pour un bailleur de louer les places de parkings qui sont en sous-sol. Parce que la loi n'autorise pas le bailleur à rattacher les deux lots, c'est à dire le logement et le parking et en « obligeant le locataire à louer son parking en même temps que son logement », il s'avère que les locataires qui certes n'ont pas les moyens de payer un parking supplémentaire essaient de se garer gratuitement aux alentours de leur immeuble pour ne pas payer le parking. Voilà la problématique du parking !

Je ne sais pas si ce sont les Insoumis ou pas, ça ne m'intéresse guère, je suis l'actualité comme vous, l'actualité aubagnaise mais ça ne m'intéresse guère ; ce qui m'intéresse plus, c'est que les Aubagnais habitant dans ce quartier puissent stationner. Si vous pouvez faire, parce qu'avec la majorité précédente comme vous le dites, le maire et moi-même nous intervenions souvent à l'époque auprès des bailleurs pour justement qu'ils arrivent à louer ces places de parking à un prix plus raisonnable que ceux qui le font aujourd'hui et ceux qui le faisaient hier aussi, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Voilà un petit peu pour rétablir. Ensuite, mon groupe et moi-même sommes favorables à la construction dans une certaine mixité ; l'accession pour Francelot, effectivement pour les primo-accédants. Après quand vous me parlez des primo-accédants sur l'immeuble de Kaufman & Broad qui a été construit à l'Impasse Ruer, ce sont des primo-accédants, j'en doute pas qu'il y ait des primo-accédants, mais ce sont des primo-accédants qui ont un petit peu les moyens, vu le prix au mètre carré. Mais nous voterons quand même cette délibération.

M. Le Maire : M. FONTAINE, vous vouliez reprendre la parole !

M. FONTAINE : On a très peu l'occasion finalement de discuter de la question de l'habitat ici dans la mesure où c'est une compétence communautaire, et on discute ailleurs. C'est effectivement l'occasion de pouvoir très tranquillement échanger. Mon ami, Gérard RAMPAL, est intervenu sur Rousselot, je ne rajouterai rien à ce qu'il a dit mais apporter quand même quelques précisions ou quelques compléments à ce que vous avez déclaré sur le logement locatif social M. Le Maire. Vous avez réaffirmé avec force que 97 % des logements attribués par la ville l'étaient à des Aubagnais. Je ne mets pas en cause ce pourcentage, sauf que il faut que tout le monde sache, que lorsque que l'on a un nombre de 100 logements, il y a 30 % de ces logements, c'est-à-dire 33, qui sont attribués par le Préfet, plus un certain nombre de logements qui sont propriété du bailleur et qui sont attribués directement par le bailleur. Et tout le travail d'une collectivité, comme la nôtre, consiste à travailler avec M. Le Préfet et avec les bailleurs de manière à ce que les logements attribués par le Préfet qui sont en général des

logements attribués à des gens qui ont relativement peu de revenus, puissent l'être aussi à des Aubagnais. Et c'est là où toute la question se pose. Il ne s'agit pas de dire, sur les 50 logements attribués par la Ville, 97 % sont à des Aubagnais mais de dire sur les 100 logements qui vont être attribués, il faut qu'il y en ait le plus grand nombre qui soit attribué aux Aubagnais et ça c'est un travail que notre équipe a toujours essayé de faire avec succès auprès des préfets. Je vous encourage d'ailleurs et j'encourage d'ailleurs les services qui font un excellent travail dans une situation très compliquée à perdurer, ce qui vous permettra M. Le Maire d'être très triomphant la prochaine fois et de nous annoncer un pourcentage encore supérieur sur la centaine de logements.

Un dernier petit mot si vous le permettez. En ce qui concerne l'opération CARNOLI qui est sur la route de la louve où un certain nombre de villas de grand luxe, c'est le terme employé sur le panneau publicitaire, vont être réalisées, je pense que là, sans rentrer dans le détail, les opérations qui étaient portées même si elles nous emmenaient à discussions ne portaient pas effectivement sur un nombre aussi important de logements que ce qui est aujourd'hui prévu dans l'opération mais sur une opération de mixité qui faisait que l'opération ne portait pas uniquement sur des logements et aurait permis effectivement une réponse à une demande pressante de la population.

M. Le Maire : Je n'ai pas compris quand vous dites « ne portaient pas sur un nombre »....

M. FONTAINE : Il n'y avait pas que du logement, il y avait un nombre de logements qui était inférieur à celui qui est attribué et nous avons envisagé de faire une opération permettant de répondre à des besoins. Je ne vais pas rentrer dans le détail...

M. Le Maire : Allez-y, je suis surpris parce que j'ai discuté à la fois avec le promoteur et avec FACONEO, il n'y a rien de tout cela dedans, dans le dossier il n'y a rien de tout ça. Expliquez-moi, ça m'intéresse. Comme ça, je pourrais retourner vers le promoteur en disant qu'il s'était engagé, et si vous avez des documents, je veux bien que vous me les adressiez, je veux bien les consulter pour que l'on puisse effectivement reprendre la discussion avec eux.

M. FONTAINE : Aujourd'hui l'opération est quasiment terminée !

M. Le Maire : Ah pardon !

M. FONTAINE : L'opération est terminée. Il y a même des arbres qui ont été plantés sur la route. Passez-y, vous verrez et vous verrez aussi l'état du chemin de la louve actuellement mais enfin je suis persuadé que vous vous y êtes engagé, il va être rapidement repris. Je précise que, et FACONEO ne vous a peut-être pas tout dit, dans ce cas-là vous en discuterez avec Mme La Présidente de l'Agglo, et nous n'allons pas rentrer dans le détail, il y avait autre chose de prévu que du logement social.

M. Le Maire : On ne l'a pas vu !

M. FONTAINE : Eh bien peut-être qu'on a oublié de vous le dire ; je tenais à le préciser.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci M. FONTAINE. Je voudrais juste revenir sur l'explication. Mme ARFI !

Mme ARFI : Merci. Je voudrais simplement revenir sur la Préfecture. Ce n'est pas à vous que

j'apprendrai qu'il y a une loi et que le Préfet l'applique. Celle-ci précise qu'il n'y a pas de préférence communale. Le Préfet met qui il veut même si nous lui demandons de mettre des Aubagnais. Peut-être qu'avant cela se faisait, mais maintenant il se retranche derrière la loi. Et si nous avons 99 % d'Aubagnais que nous relogeons, c'est parce que nous faisons un travail avec les bailleurs sociaux en permanence. Et le 1 % qui reste effectivement comme disait M. Le Maire, ce sont des gens qui viennent de l'est parce qu'ils travaillent sur Aubagne ou autre mais, malheureusement sur la Préfecture actuellement, nous n'avons pas la main.

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : C'est ce que j'allais préciser Mme ARFI, vous avez bien fait de le faire vous-même puisque, comme vous avez la délégation de tout ce qui touche la relation avec les bailleurs sociaux, vous êtes au cœur même de cette politique.

M. FONTAINE, je ne reviens pas sur le travail que vous pouviez faire avec votre majorité à l'époque auprès des bailleurs sociaux. Sachez qu'on a exactement les mêmes rapports avec les bailleurs sociaux. Bien évidemment, Mme ARFI va dans les commissions et quand il y a des dossiers qui sont sur le quota, je l'avais dit avant vous, vous l'avez répété, 30 % pour la ville, 30 % pour la Préfecture et le reste pour les bailleurs sociaux. Dans la majorité des cas, bien sûr que nous sommes en relation, que Mme ARFI et les services de la ville sont en relation pour faire passer les dossiers et ont réussi. Si on a ces chiffres-là, c'est bien parce que les services de la ville et Mme ARFI, en tant élue, participent à tout cela.

M. FONTAINE, soyez rassuré, vous m'aviez l'air inquiet tout à l'heure, en disant : nous on faisait un boulot, on fait je pense le même boulot à l'attention des Aubagnaises et des Aubagnais avec les résultats qui sont ceux-là.

Mme BARTHELEMY, vous vouliez intervenir peut-être !

Mme BARTHELEMY : M. Le Maire, normalement je ne parle pas après le maire qui termine, mais enfin vous avez raison de rappeler à M. FONTAINE que vous êtes tous les deux dans la même situation, c'est-à-dire que vous devez faire avec la loi. Vous savez, je m'amusais, parce que j'avais dans mon bureau d'Avocat une gravure de Daumier. Daumier, c'était le caricaturiste de la justice. Il y avait deux avocats qui enfilaient leur robe, ils avaient des toques, de grands nez, de grandes mains, etc. et l'un disait à l'autre : pour une cause identique, je vais vous plaider ce que vous me plaidez la semaine dernière, c'est-à-dire que les avocats étant interchangeable, ceux-là avaient déjà été adversaire et puis les rôles s'inversaient dans la cause suivante, en gros. Mais c'est exactement ça M. FONTAINE, ce débat que vous avez aujourd'hui, on l'avait avec vous et vous répondiez exactement ce que vient de vous dire M. Le Maire actuel. Je trouve que c'est une querelle complètement stérile. On sait très bien que la municipalité fait les plus grands efforts pour que ce soit les Aubagnaises et les Aubagnais, je ne doute pas que vous faisiez exactement la même chose mais il y a le 1 % patronal, il y a bailleur social, il y a le préfet, c'est un fait. Personne n'y peut rien point final. Je pense qu'on a perdu du temps, sincèrement, à discuter de choses qui sont sans intérêt puisque vous êtes exactement dans la même situation, cela méritait d'être rappelé.

M. Le Maire : Merci Mme BARTHELEMY. On va passer aux voix. Je rappelle que la délibération porte sur la Colline aux Oiseaux.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **04-141117** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN et ROBINE (2).

05-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation à Monsieur et Madame VIDAL de la propriété cadastrée Section DE n° 577, située Allée des Muriers.

La Ville, propriétaire d'un terrain situé entre l'Allée des Mûriers et la Traverse des Lauriers roses dans le quartier de La Garenne, a retenu la proposition des époux VIDAL qui souhaitent acquérir cette parcelle.

Ce terrain enclavé ne présente plus d'intérêt pour la Commune. Aussi, cette délibération propose de le céder aux prix de 210.000 euros conformément à l'estimation des services fiscaux.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : Nous avons précisé que nous nous abstenions pour les deux délibérations précédentes ; là nous votons pour.

M. Le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de la cession à la S.C.I. TOCATE de l'immeuble sis 9 Rue Gachiou.

Depuis 1984, la Ville est propriétaire d'un immeuble, 9 Rue Gachiou. L'appartement qui le compose est vacant depuis de nombreuses années.

Soucieuse de valoriser son patrimoine, la Commune a retenu la proposition de la Société TOCATE pour un projet de réhabilitation du logement.

Cette délibération, conformément à l'estimation des services fiscaux, propose de céder ce bien au prix de 63.000 euros.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **06-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

07-141117 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
Approbation de l'aliénation à Monsieur BARON de l'appartement sis 12 Rue Vive la Joie.

Depuis 1986, la Ville est propriétaire d'un bien vacant depuis de nombreuses années au 12 Rue Vive la Joie.

La Commune a retenu la proposition de M. BARON pour un projet de réhabilitation du logement.

Cette délibération, conformément à l'estimation des services fiscaux et à l'état général du bien, propose de le céder au prix de 20.000 euros.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-141117** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstention de M. ROBINE (2).

M. Le Maire : Merci Mme LEVASSEUR pour cet ensemble de délibérations autour de l'urbanisme.

On va rentrer maintenant dans une série de délibérations autour de la finance et paradoxe des paradoxes, la première de ces délibérations est un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur la Ville d'Aubagne. Alors pourquoi nous faisons cette délibération avant le R.O.B. ? Tout simplement parce qu'il y a obligation de délibérer sur ce rapport annuel, en tout cas de présenter ce rapport annuel, avant de démarrer le R.O.B. C'est pour cela que nous l'avons intégré à ce niveau-là. Cela a pu certainement surprendre un certain nombre d'entre vous ; vous avez là l'explication. Et comme cela fait référence aux ressources humaines, c'est M. ROUSSET qui va la rapporter.

Vous avez la parole M. ROUSSET !

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

08-141117 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Merci M. Le Maire.

Ce rapport se découpe en trois parties. La première partie porte sur les indicateurs concernant le territoire Aubagnais. La deuxième partie porte sur des indicateurs concernant plus particulièrement la Ville. Enfin, la dernière partie est une évaluation de la politique publique en terme égalité femmes/hommes.

Sans revenir dans le détail sur ce rapport, concernant le territoire, les indicateurs sont des indicateurs à peu près identiques aux indicateurs nationaux. On sait que les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes et qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel. Elles sont deux fois plus nombreuses à travailler dans les administrations que les hommes. La particularité du territoire se situerait peut-être sur les femmes seules avec enfants, le pourcentage est beaucoup plus important que dans la moyenne nationale.

Dans la deuxième partie du rapport, il s'agit plus particulièrement de la ville d'Aubagne. Nous sommes en ligne, si on peut le qualifier comme ça, sur le taux global de féminisation par rapport à la fonction publique territoriale. Il faut simplement remarquer qu'il y a une féminisation beaucoup plus importante dans la Police Municipale puisque, à AUBAGNE, le nombre de femmes est de 36 % alors qu'au niveau national il n'est que de 21 %.

Concernant la hiérarchie, c'est-à-dire le pourcentage des femmes par catégorie, A et B, C nous sommes les 3 catégories largement supérieures à la moyenne nationale. Pour le temps de travail, les choses sont à peu près identiques, c'est-à-dire que comme je l'indiquais au

.../...

niveau du territoire, il y a beaucoup plus de temps partiel chez le personnel féminin et beaucoup plus de C.D.D.

Enfin, sur les responsabilités, si on constate qu'effectivement il y a plus d'hommes que de femmes qui occupent des emplois fonctionnels, par contre, à AUBAGNE, dans les cadres de catégorie A qui sont les cadres, le pourcentage de femmes est deux fois supérieur au pourcentage concernant les hommes. Enfin, sur les salaires, la Ville ne se distingue pas des indicateurs nationaux. Le salaire des femmes dans les trois catégories est inférieur, quelquefois largement inférieurs aux salaires des hommes. Il faut simplement remarquer que pour la catégorie C, alors qu'au niveau national la différence salaire homme/salaire femme est de 10 %, concernant la Ville d'Aubagne, elle n'est que de 8 %. Ce n'est pas de quoi se réjouir, mais ça montre quand même que l'on va dans le bon sens.

Sur la dernière partie concernant l'évaluation des politiques publiques, là aussi on constate et ça fait peut-être cette lueur d'espoir concernant l'égalité hommes/femmes, c'est que les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire au Conservatoire, plus nombreuses à fréquenter la médiathèque, beaucoup plus nombreuses à venir aux expositions des Pénitents. Quand elles sont jeunes, elles participent de façon beaucoup plus active au forum des jobs et elles utilisent beaucoup plus souvent que les garçons les chèques jeunesse. Il n'y a qu'un point où elles sont en pourcentage très inférieur, et on ne peut que s'en réjouir, c'est sur la précarité, puisqu'aujourd'hui, les statistiques et l'évaluation de la politique publique concernant la précarité montrent que 88 % des hommes sont en situation précaire pour 12 % des femmes.

Voilà M. Le Maire le résumé de ce rapport sur l'égalité femmes /hommes pour la Ville d'Aubagne.

Aussi, cette délibération vise à acter le rapport et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Très bien. Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire. J'avais eu l'occasion de dire l'an dernier et M. ROUSSET l'a dit dans son propos introductif, les inégalités au travail entre les femmes et les hommes ne sont malheureusement pas propres à la Ville d'Aubagne. Agir sur ces inégalités se fait dans la durée, nécessite une volonté sans faille. Deux leviers seraient utilisables pour atténuer ces inégalités. Ce sont les affectations sur les emplois d'encadrement supérieur et de direction et les promotions internes. Là, force est de constater qu'à la lecture du document on ne retrouve pas ce volontarisme et, pour reprendre les termes du premier principe de la déclaration universelle des droits de l'humanité que nous avons votée unanimement, où est la responsabilité, où est l'équité, où est la solidarité ? J'illustre. Sur les affectations sur les emplois d'encadrement supérieur et de direction, à AUBAGNE, seuls 40 % de ces emplois sont occupés par des femmes, c'est nettement en-dessus de la moyenne nationale qui est de 52 %, page 12 du rapport.

Pour ce qui concerne les promotions internes, à AUBAGNE, les femmes représentent 62 % des titulaires, celles qui sont susceptibles d'être promues et seulement 25 % des promotions internes, page 13 du rapport. C'est encore pire que l'an dernier où je pointais qu'elles représentaient 30 % seulement des promotions internes. Force est de constater que vous n'avez pas la volonté de participer à la réduction des inégalités au moins pas en agissant sur ces deux leviers et, qu'année après année, vous contribuez au contraire à les aggraver même si c'est sur un petit nombre, vous ne prenez pas du tout le chemin de

.../...

diminuer ces inégalités.

Vous nous invitez donc à prendre acte de ce rapport, on en prendra acte mais on prend également acte de la dégradation, année après année, des inégalités hommes/femmes dans notre ville.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. ROUSSET, vous voulez peut-être apporter d'autres précisions ?

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire, je voudrais apporter quelques précisions. Vous savez, on regarde toujours la bouteille qui est à moitié vide ou à moitié pleine. M. GRANDJEAN prend comme indicateur les emplois de direction et les emplois fonctionnels. Je pourrais vous citer plus globalement les cadres de catégorie A, où là la proportion des femmes est particulièrement importante, ce qui signifie d'ailleurs qu'on reconnaît plus particulièrement leur expertise à la différence des emplois fonctionnels.

Sur le deuxième point, si on regarde simplement les différentes directions générales adjointes de la Ville d'AUBAGNE, on s'aperçoit que l'équilibre hommes/femmes est particulièrement bien respecté, je crois même avec une petite majorité pour les femmes. Sur ce qui est des promotions internes, ça varie chaque année Monsieur. L'année dernière, il y avait eu 30 % de femmes qui avaient été promues en promotion interne, cette année ce sont 25 %. Je ne sais pas encore et ça sera entre autre les résultats de la C.A.P. qui le montreront ; je ne sais pas encore ce que sera le rapport annuel de l'année prochaine.

Voilà ce que j'avais à dire M. Le Maire.

M. Le Maire : M. GRANDJEAN vous félicitera l'an prochain si effectivement la promotion des femmes est supérieure et il dira que nous avons fait un grand pas.

M. GRANDJEAN : Pas du tout !

M. Le Maire : Très bien. Ce n'est pas quelque chose qui va être voté. On prend donc acte de ce rapport. Merci M. ROUSSET de l'avoir rapporté.

On va pouvoir maintenant attaquer la partie budgétaire et financière. Il y a deux délibérations qui vont être apportées par Mme MENET, une première concernant la Décision Modificative n° 1 après le vote du Budget Primitif 2017 et ensuite il y aura une deuxième délibération concernant le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018.

Vous avez la parole Mme MENET !

**09-14117 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2017
(Ville).**

Merci M. Le Maire.

Comme vous avez pu le constater, la Décision Modificative que nous allons voter ce soir s'élève à 606.906,22 euros.

Ce montant représente une variation de 0,6 % du budget qui était prévue, budget enrichi bien sûr de l'affectation du résultat voté en juin 2017.

.../...

Cette variation minimale est le fruit d'un travail rigoureux dans la préparation budgétaire entreprise par les services financiers, une co-construction à laquelle ont participé tous les services, et je tiens ce soir à les remercier pour leur investissement et leur professionnalisme.

Dans le cadre des opérations d'ajustements budgétaires, cette Décision Modificative va nous permettre d'inscrire au B.P. 2017 des événements comptables et financiers que nous avons constatés après son vote.

Comme vous avez pu le voir, nous rajoutons 499.912,00 euros en investissement et 106.994,22 euros en fonctionnement.

Aussi, vous avez pu identifier dans vos documents le détail par compte comptable de ces montants, mais je vais y revenir point par point.

Tout d'abord en fonctionnement :

Pour le chapitre 011, un montant de 89.495,22 euros est rajouté, il correspond à trois points dont une part :

- pour 42.500 euros à une régularisation comptable de chèques cadeaux pour le personnel, qui étaient inscrits à tort au chapitre 65, vous pouvez constater que ce montant a été soustrait ;
- pour 22.300 euros environ qui correspondent au montant de la Taxe Foncière de la Cuisine Centrale, que nous devons payer cette année et ce montant sera remboursé par le délégataire, cela est prévu dans la D.S.P. ;
- pour 24.600 euros en divers honoraires correspondant au traitement et au suivi des dossiers contentieux en cours.

Pour le chapitre 012, le montant de 659.999,00 euros correspond :

- Pour 150 à 180.000 euros, au titre des requalifications en longue maladie, cette somme n'est pas encore figée, elle peut évoluer jusqu'au 31 décembre. Chaque année, c'est un petit peu la même situation ;
- Pour environ 90.000 euros, cela est dû à l'augmentation non prévisible de frais relatifs aux validations de service C.N.R.A.C.L., de retraite, et dans ce montant là aussi il y a peu près 300.000 euros d'impact des réformes réglementaires qui s'est avéré beaucoup plus fort que prévu au niveau du reclassement, le P.P.C.R., l'avancement d'échelon à durée unique et la suppression de quotas pour l'avancement de grade ;
- Pour le reste, environ 90.000 euros contenus dans ce montant, en ajustement classique du 012 sur une année ainsi que la variation des heures supplémentaires qui varie en fonction des exigences de sécurité que nous devons respecter ;

Nous avons aussi réajusté le montant du virement de section de 600.000 euros afin de pouvoir financer ces dépenses supplémentaires.

Au niveau des recettes, se sont rajoutés 106.994,22 euros de rôles supplémentaires, de recettes fiscales.

Ensuite, pour l'investissement, en recettes, nous avons rajouté 1 million d'euros. d'emprunt car nous sommes en contact avec de nouvelles banques qui souhaiteraient nous accompagner dans nos investissements. Nous avons prévu au départ, au Budget Primitif, 3 millions d'euros d'emprunt. Lors du B.S., nous avons descendu l'emprunt à 2 millions d'euros pensant qu'on n'aurait pas le temps de réaliser tous nos investissements, qu'on ne pourrait pas les faire en cours d'année, puis finalement on voit que les choses avancent bien, nous remettons donc au budget ce million d'euros qui était prévu.

Les échanges sont en cours aussi avec de nouvelles banques et nous pouvons prévoir cette ligne au budget dans le cas où les contrats pourraient se conclure de manière favorable.

Nous enregistrons aussi une recette supplémentaire du F.C.T.V.A. qui s'élève à 99.912,00 euros.

De même qu'en fonctionnement, le virement entre sections a été réduit de 600.000 euros.

Nous terminons avec un montant de 499.912,00 euros affectés provisoirement en dépenses imprévues.

Mme GIOVANNANGELI, vous nous avez posés une question justement au sujet de ce montant. Je vous réponds en direct. Nous avons mis provisoirement ce montant en dépenses imprévues parce il n'est pas encore affecté définitivement.

Nous avons à l'étude le renouvellement de matériel informatique de type serveur, ce sont quand même des dépenses assez conséquentes dans le cadre de la dématérialisation des documents. Nous nous sommes engagés à dématérialiser tous les documents officiels et aussi tous les documents dans les services bien sûr. On a un investissement de prévu ou bien on pourrait aussi investir dans le renouvellement de véhicules de nettoyage. La décision n'étant pas encore prise, nous avons mis ce montant en attente provisoirement en dépenses imprévues.

Voilà en détail les ajustements réalisés au B.P. 2017.

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Maire : Y a-t-il des prises de parole ? M. GRANDJEAN, M. ARNOUX. M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Lors du vote du Budget Primitif 2017, nous avons exprimé que ce budget nous semblait en trompe l'œil. M. FONTAINE avait entre autre montré que le chapitre 12, celui qui concerne les charges du personnel, ne pourrait être tenu. Suite à cette remarque, Mme MENET avait failli tomber de sa chaise, c'est elle qui l'avait dit, j'ai vérifié au P.V. du 13.12.2016.

Pourtant c'était bien réel. Le chapitre 12 ne pouvait être tenu et nous sommes contraints aujourd'hui, comme ce fut le cas l'an dernier de corriger massivement ce qui était prévu au B.P., pour des longues maladies, cette année. L'an dernier, c'était pour d'autres raisons. Comme en novembre 2016, effectivement l'explication donnée ne nous convainc pas. C'est difficile à l'époque de croire que vous n'aviez anticipé ni l'augmentation du point d'indice ni le refus des agents de la Cuisine Centrale d'intégrer la SOGERES alors que tout le monde

s'attendait à l'un comme à l'autre. Difficile aujourd'hui de croire que les éléments que vous avancez sont suffisamment inattendus : requalification en longue maladie pour expliquer une dépense supplémentaire de 660.000 euros tout de même.

Deux autres éléments semblent peu crédibles. Vous annoncez un crédit supplémentaire de 1 million d'euros, c'est plus de 50 % tout de même, au cas où la banque l'accepterait, puisque en commission on a discuté de cela, c'est si la banque accepte parce qu'on arrive à bien discuter en ce moment, mais sans plus de certitude que ça mais nous sommes quand même à quelques semaines de la clôture de l'exercice budgétaire et je veux bien que les investissements avancent plus vite que prévu, ce n'est pas flagrant en traversant les rues d'Aubagne mais je veux bien le croire, mais j'ai du mal à croire que là on va claquer 1 million d'euros d'investissement d'ici au 31 décembre, j'ai du mal à le croire !

Par ailleurs vous maintenez des cessions d'actifs à hauteur de 4.450.000 euros alors que nous venons de voter les premières cessions il y a quelques minutes, les premières cessions de l'année pour moins d'un tiers de cette somme ; et quand on a discuté lors de la Commission Finances, Mme MENET, vous conveniez que ces cessions ne sont pas du tout certaines, celles qui restent à venir, que d'autres compromis seront peut-être signés avant le 31 décembre mais on ne sait pas encore de quoi il s'agit, on ne sait pas encore si ça va pouvoir être finalisé. Mais on parle tout de même à quelques semaines du terme de la clôture de 3 millions d'euros de cessions. Si le Conseil Municipal est avancé, comme M. Le Maire l'a laissé penser d'une semaine, cela va nous faire encore une semaine de moins pour voter les cessions en Conseil Municipal, je suis très inquiet. Tout laisse à croire que le trompe l'œil budgétaire se poursuit, même s'amplifie, sans doute créez-vous encore une incompréhension de notre part, mais ça ne sera qu'un effet oratoire, un effet d'un soir, que les chiffres du Compte Administratif 2017 viendront contredire à leur tour dans quelques mois. Les chiffres, eux, ne trompent pas, et contrairement à ce que vous vous plaisez à exprimer, nous savons parfaitement les lire et les interpréter.

Vous l'aurez compris, sans surprise, nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

M. Le Maire : M. ARNOUX !

M. ARNOUX : Vous avez dit, Mme MENET, en début de vos explications que la Décision Modificative n° 1 portait sur des sommes en soi minimes. Elles sont en soi minimes par rapport bien évidemment à la masse du budget de fonctionnement et en face au budget d'investissement. Sauf que lorsqu'on va plus dans le détail, on se rend compte que ce n'est pas tout à fait ça et essentiellement les sommes pour lesquelles vous avez été obligés de faire cette Décision Modificative sont tout de même plus conséquentes. En fonctionnement, on en revient toujours à la même chose, c'est au chapitre 012 et aux dépenses de personnel.

Vous avez 659.999 euros supplémentaires de dépenses de personnel. Il me semblait que c'était moi qui avais dit à l'époque, j'espère que vous tiendrez mais je n'en suis pas certain vos prévisions au niveau budgétaire. Peut-être partageons nous cela, mais en tout état de cause, c'est bien cette somme que vous avez en plus à régler au niveau des dépenses de personnel.

En investissement, vous avez une somme de 499.000 euros, mais peu m'importe, ce n'est pas ça le problème. Le problème, c'est que pour faire face à ces dépenses supplémentaires de fonctionnement, vous diminuez le virement de la Section de

.../...

Fonctionnement à la Section d'Investissement de 600.000 euros, c'est ça le problème, c'est-à-dire que vous aviez prévu d'abonder vos investissements, en tout cas votre Section d'Investissement de 800.000 euros, vous ne le faites que de 200.000 euros. Pourquoi ? Tout simplement pour pouvoir payer ces dépenses de personnel. Ce qui vous amène en cascade à faire cet emprunt 1 million d'euros pour pouvoir payer les dépenses d'investissement puisque vous avez supprimé cet abondement de 600.000 euros.

C'est ça la délibération qui est proposée aujourd'hui, tout simplement vous avez ces 660.000 euros de dépenses supplémentaires en fonctionnement et les 400 et quelques mille euros en investissement mais, pour faire face à ces dépenses, vous êtes obligés d'enlever 600.000 euros de virement à la Section d'Investissement. C'est préoccupant et je suis convaincu quand même que vous comprenez cette préoccupation. C'est pour ça que, en apparence, effectivement la délibération apparaissait anodine, en réalité elle est quand même plus complexe. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas voté le budget, il est évident que nous ne voterons pas la Décision Modificative, c'est la logique même. Si on comprend bien le mécanisme et la démarche de cette décision, il est évident que, conséquents avec nous-même, nous ne voterons pas la D.M. puisque nous n'avons pas voté le Budget Primitif.

M. Le Maire : Très bien, merci ! M. ROBINE !

M. ROBINE : Merci M. Le Maire. Je vais revenir sur cette Décision Modificative. On observe que le Budget Primitif voté en début d'année pour la ligne 011 et le 012 qui concernent, comme ont pu le rappeler mes collègues, les charges à caractère général, d'une part, et les dépenses du personnel, d'autre part, n'est pas suffisant pour terminer l'exercice.

J'entends bien qu'il soit possible d'effectuer des ajustements et c'est d'ailleurs là tout le rôle de cette Décision Modificative, enfin là on parle d'ajustement de 659.000 euros non prévus sur des dépenses de personnel, soit l'équivalent de 22 salaires annuels sur une base de 30.000 annuels, salaires chargés. Force est de constater que vous avez très mal géré vos prévisions et qu'il s'agit là évidemment d'un dérapage budgétaire qui est un signe évident d'une mauvaise gestion qui ne surprendra personne et pour cause, comme a pu le rappeler M. ARNOUX. L'année dernière, nous avons interpellé également votre équipe sur un dérapage identique sur la ligne 012, sans que cela visiblement ne vous ait beaucoup fait changer d'avis. N'ayant pas voté non plus le budget, nous ne voterons pas cette Décision Modificative.

Je vous remercie.

M. Le Maire : D'autres interventions ? Il n'y en a pas ? Mme MENET peut-être pour répondre !

Mme MENET : Bien sûr ! Je vais répondre un petit peu dans le désordre. M. ARNOUX, le 012, vous avez bien écouté ou peut-être je peux relire ce que je viens de dire.

Nous avons aussi réajusté le montant du virement de section de 600.000 euros afin de pouvoir financer ces dépenses supplémentaires. C'est ce que je viens de dire, c'est la réalité, on en est là. Ma phrase venait après le détail de toutes les dépenses que nous avons rajoutées au chapitre 12, à savoir, je reprends, la requalification en longue maladie, l'augmentation non prévisible de frais relatifs à la validation des comptes de retraite. Ce sont des choses qui, M. ROBINE peut peut-être écouter la réponse, ça le concerne, qui n'étaient pas prévues. On ne pouvait pas prévoir ces dépenses-là. Alors oui, le virement est quand même fait justement pour ça. Nous avons un montant de virement que nous pouvons ajuster en fonction de nos dépenses et de nos recettes, nous avons prévu un virement de 800.000 euros

.../...

et on le réduit et on affecte le montant au chapitre 12. Oui en effet ! Mais vous avez bien le détail de cette dépense et elle correspond encore une fois à des points règlementaires décidés par le gouvernement et qui sont comme toujours pris en charge dans les budgets des collectivités. Ce n'est pas nouveau ; ça a toujours été comme ça, mais ce sont des dépenses, malheureusement quelques dépenses que nous n'avons pas pu prévoir. Pour autant, sur un budget de 42 millions, ça fait 1 %, on n'était quand même pas très loin de la prévision. On peut quand même dire ça.

Sur le deuxième point, je voudrais quand même revenir M. GRANDJEAN juste sur le point de trompe l'œil. J'aime bien cette expression que vous nous ressortez régulièrement. Trompe l'œil, l'ancienne majorité a usé et abusé de cette notion de trompe l'œil. Je voudrais quand même rappeler à votre bon souvenir que vous aviez signé un protocole R.B.S. le 23 octobre 2009 pour un montant de 33,6 millions d'euros et ce protocole a été inscrit au budget 2013 sous la pression de la Chambre Régionale des Comptes, qui vous a demandé expressément de faire un Conseil Municipal extraordinaire le 26 juillet 2013 pour intégrer ce montant de 33,6 millions d'euros, une paille, dans le budget. On a passé le budget 2010, 2011, 2012 et la préparation budgétaire 2013 et les Aubagnais et les Aubagnaises n'ont pas eu connaissance de ce montant-là. Cela fait quand même quatre budgets. Un montant de 33,6 millions d'euros dissimulé ! Et vous venez derrière me dire que notre budget est en trompe l'œil. Excusez-moi mais cela me laisse un peu coite !

Voilà ce que j'avais à rajouter. Je vous remercie.

M. Le Maire : Mme MENET, merci de ces explications. Je crois que vous avez tout dit en rappelant les chiffres, les interventions des uns des autres qui portent sur une différence entre un Budget Primitif qui avait été annoncé et une Décision Modificative qui va être aujourd'hui votée, à 12 mois d'écart ou 11 mois et quelque d'écart avec moins de 1 % sur le budget global d'écart. Vous avez dit 1 % Mme MENET concernant la partie des ressources humaines, c'est 1,5 plus exactement. Tout ça pour 1 % ! Je crois que vous avez raison, l'opposition est là pour s'opposer, pour tirer le poil à gratter là où il faut le gratter mais quand on résume tout ça comme vient de le faire Mme MENET, qu'est-ce qu'on se dit ? Il y a un budget qui a été voté en début d'année, on arrive en fin d'année, ce budget-là a un écart de moins de 1 % sur le budget global. Je souhaite féliciter à la fois bien sûr l'élue qui a en charge ce budget mais aussi bien évidemment l'ensemble des services qui ont travaillé pour respecter ce budget-là et peut-être aussi un satisfecit particulier pour la Direction des Finances.

Voilà ce que je voulais vous dire concernant cette délibération que je vais mettre aux voix.

Je rappelle que nous sommes ici sur la délibération sur la Décision Modificative n° 1 pour le Budget Primitif de la Ville pour 2017.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2017 (Budget Principal), équilibré tant en recettes qu'en dépenses à :

Pour la Section d'Investissement	499.912,00 €
Pour la Section de Fonctionnement	106.994,22 €

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **09-141117** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN, ARNOUX,
ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE et M. ROBINE (2).

Merci Mme MENET et on va passer au gros morceau correspondant à votre délégation puisque vous allez nous rapporter le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Mme MENET, vous avez la parole.

10-141117 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018.

Nous allons poursuivre la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires de 2018.

Comme nous le faisons en préparation de chaque nouvel exercice budgétaire, nous allons échanger ce soir autour des orientations budgétaires que nous avons définies pour l'élaboration du budget 2018.

Le Budget 2018 sera élaboré dans un contexte inédit :

D'une part, en raison des nouvelles obligations nationales décrites dans le P.L.F. 2018 et, d'autre part, par la mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2018 du transfert de certaines compétences vers la Métropole. Je vais donc aborder ces 2 points.

Tout d'abord, les nouvelles obligations nationales décrites dans le P.L.F. 2018 :

Comme vous le savez, le gouvernement souhaite instaurer un contrôle rigoureux de la gestion des collectivités par une nouvelle contribution des collectivités territoriales à la réduction du déficit public et, comme vous le savez aussi, dans le P.L.F. 2018 qui est en train de se discuter, il y a aussi la réforme de la Taxe d'Habitation qui devrait entrer en vigueur en 2018. Ces deux effets au niveau national vont avoir bien sûr des conséquences dans notre budget.

S'il n'est pas prévu, à ce jour, une baisse des concours de l'État aux collectivités, il pourrait être demandé aux collectivités territoriales une nouvelle contribution à la réduction du déficit public qui passerait par la réalisation d'économies à hauteur de - 13 Milliards d'euros tout de même en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution.

Ainsi, les économies réalisées par les collectivités seraient utilisées pour rembourser leurs emprunts, ce qui permettrait de s'assurer de la contribution positive des administrations publiques locales au désendettement public.

Un focus sur ce point qui nous interpelle plus particulièrement car il correspond exactement aux dispositions que nous avons prises dès notre arrivée en 2014, à savoir baisser les dépenses de fonctionnement afin d'injecter ces économies réalisées dans le remboursement de la dette, cela en 2014 et 2015. Ce sont des décisions que nous avons prises, au regard de nos responsabilités et du contexte, sans attendre d'injonction du gouvernement. Dans un sens, on est un petit peu précurseur sur la méthode.

.../...

Cette nouvelle obligation donnerait lieu à une contractualisation individuelle entre l'Etat et les plus grandes collectivités qui permettraient d'assurer le respect de ces objectifs globaux.

Toutefois, un mécanisme de correction compléterait ce dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités pour prendre les actions nécessaires en cas d'écart face aux objectifs. Il consisterait en une correction appliquée sur les concours financiers de l'Etat ou sur les ressources fiscales affectées aux collectivités, en clair, sur les dotations que reçoivent les collectivités de l'Etat.

Un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, défini comme le rapport entre l'encours de dette et la capacité d'autofinancement et décliné par catégorie de collectivités serait introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Cela nous concerne et nous concernera certainement dans le futur. Cette nouvelle règle prudentielle compléterait la règle d'or actuelle relative à l'équilibre des budgets des collectivités et permettrait de s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

En outre, elle inciterait à optimiser leur niveau d'autofinancement, notamment par la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement, en cohérence avec les objectifs d'économies poursuivis. On est bien dans la lignée de ce que l'on a déjà fait, de ce qu'on continue à faire. Les représentants de l'Etat dans les départements et les Chambres Régionales des Comptes accompagneraient également les collectivités pour s'assurer d'un retour à l'équilibre dans des conditions satisfaisantes pour elles.

Le deuxième point de cette loi des finances porte sur la mise en œuvre de la réforme de la Taxe d'Habitation.

La suppression sur trois ans de la Taxe d'Habitation pour 80 % des français a été adoptée le 21 octobre 2017 par les députés lors de l'examen, en première lecture, et du projet de loi de finances pour 2018 malgré les nombreuses critiques émises notamment par les différentes associations d'élus.

Cette réforme de la Taxe d'Habitation doit débiter par une première baisse de 30 % en 2018 et se terminer par une exonération totale en 2020 pour les foyers concernés.

Le coût de la mesure a, quant à lui, été évalué à 3 milliards d'euros l'an prochain, 6,6 milliards d'euros en 2019 et, enfin 10,1 milliards en 2020.

Un autre amendement prolonge l'exonération totale de Taxe d'Habitation au profit des contribuables modestes.

Pour autant, en ce qui concerne les autres recettes et en particulier la D.G.F., conformément aux annonces du gouvernement, il n'est pas programmé en 2018 de baisse nette des dotations, mais une sorte de « contrat de confiance » entre l'Etat et les 319 collectivités les plus importantes. J'attire votre attention sur ce point qui risque d'avoir des conséquences bien sûr nos recettes fiscales. Si celles-ci, si ces collectivités qui passeront ce contrat avec l'Etat, si celles-ci s'engagent à diminuer leurs dépenses de fonctionnement et le font réellement, elles ne verront pas leur D.G.F. baisser et, dans le cas contraire, il y aura un malus. A priori, nous ne sommes pas concernés directement par ce contrat qui pourrait être passé avec les collectivités ayant plus de 50.000 habitants. Néanmoins, on peut penser qu'un

tel engagement puisse être signé au niveau de la Métropole. Et dans l'hypothèse où les engagements ne seraient pas tenus, les conséquences financières pourraient avoir, par ricochet, un impact sur nos finances par le biais de l'attribution de compensation.

C'est notre rôle de responsable des finances de la commune d'envisager cette éventualité et, à ce titre, la décision que nous avons prise de préserver nos recettes fiscales est le gage d'une gestion dynamique et prévoyante de nos finances et de nos futurs budgets.

Au-delà de la loi finance, le deuxième fait marquant de ce contexte inédit dans lequel nous réaliserons notre budget sera le transfert de compétences vers la Métropole.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2018, des compétences seront transférées de plein droit des communes vers la Métropole. La Commune d'Aubagne est concernée par les compétences suivantes :

- ✓ les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales ;
- ✓ les programmes de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- ✓ l'urbanisme ;
- ✓ les actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager ;
- ✓ les abris voyageurs ;
- ✓ les parcs de stationnement ;
- ✓ les améliorations du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- ✓ la politique de la ville ;
- ✓ la gestion de l'eau potable ; les eaux pluviales ;
- ✓ les crematoriums ;
- ✓ le service d'incendie et de secours ; le service public de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- ✓ la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

A l'heure actuelle, les compétences devant être transférées sont en cours d'analyse par la Métropole, bien sûr en collaboration avec les communes, afin d'évaluer, en recettes et en dépenses, leur coût. A l'issue de cette étude, comme disait tout à l'heure M. Le Maire une proposition de prise en charge sera présentée en C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) métropolitaine et nous avons assisté avec Mme La Directrice des Finances à toutes les séances de cette commission pour justement suivre le calcul et l'évaluation de ces charges qui seront transférées. Cette commission se déroulera le 28 novembre et l'ensemble du montant qui sera déterminé viendra impacter le budget de la

ville par le biais de la réduction de l'attribution de compensation. C'est pourquoi, dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires dont nous n'avons pas encore ces éléments, ils seront validés le 28 novembre, c'est pourquoi dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires il vous est proposé de présenter les chapitres budgétaires à périmètre identique à 2017, afin de faciliter la comparaison et avant de les estimer pour les inscrire au budget 2018 que nous préparerons avec les chiffres que nous aura communiqués la C.L.E.C.T.

Au regard de ce contexte, les prévisions budgétaires de la Ville d'Aubagne pour l'exercice 2018 s'inscrivent dans le respect des orientations suivantes :

- La poursuite la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- L'optimisation des sources de recettes ;
- Le respect des engagements politiques, à savoir la non augmentation des taux des taxes communales ;
- La maîtrise de la dette et la poursuite du désendettement ;
- L'accent sur les grands travaux sur toute la commune pour notre politique d'investissement.

S'agissant du budget de fonctionnement, le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Nous devons préserver nos recettes fiscales pour 2018. Mais, pour autant, compte tenu du fait que les taux des impôts locaux sur Aubagne sont très élevés, ce que nous avons eu de cesse de dénoncer, nous avons pris la décision, comme les années précédentes, de ne pas les augmenter. En 2018, les taux des taxes locales resteront identiques à ceux de 2017 qui restent inchangés depuis 2013, soit 22,01 % pour la Taxe d'Habitation, 34,08 pour le Foncier Bâti et 50,65% pour le Foncier Non Bâti.

En ce qui concerne les autres taxes indirectes telles que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité ou les droits de mutation ou encore le F.P.I.C., elles resteront stables.

En revanche, comme je le disais précédemment, l'attribution de compensation versée par la Métropole sera revue et corrigée avec les chiffres que la C.L.E.C.T. nous produira le 28 novembre 2017 en fonction de la valorisation des compétences transférées. Aujourd'hui, nous estimons le montant de ces compétences transférées sur un budget d'environ 6 millions d'euros ; c'est une évaluation que nous faisons.

La Dotation Globale de Fonctionnement quant à elle, devrait rester identique à 2017, c'est à dire 2,8 millions d'euros soit, je le rappelle, 4,7 millions d'euros de moins par rapport au montant que la commune recevait en 2013.

Les dépenses de fonctionnement, elles, feront donc, comme chaque année, l'objet d'une attention particulière afin que les missions de la commune soient parfaitement réalisées dans le souci de la satisfaction des Aubagnaises et des Aubagnais.

La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire maîtrisé. Les orientations visent à maîtriser les dépenses de personnel notamment en organisant le temps de travail, en favorisant les redéploiements de personnel ou en ne remplaçant pas tous les départs.

L'évolution s'en tiendra aux dispositions réglementaires ou statutaires. Quand bien même nous aurons les bonnes informations !

Des augmentations mécaniques vont impacter les dépenses de personnel pour 2018 telles que des hausses de cotisations retraites ou patronales, des projets P.P.C.R. ou la compensation de l'augmentation de la C.S.G. Et, comme je le disais tout à l'heure, la mise en œuvre de ces décisions gouvernementales incombera toujours et encore financièrement à la commune.

Pour le reste, les charges de gestion courante seront maintenues à leur niveau, en dehors des variations attendues suite aux transferts de compétences. Les charges financières afficheront une légère baisse en raison d'une gestion plus dynamique de la dette.

Au niveau de l'investissement, le programme ambitieux entrepris par la commune sera poursuivi. La gestion en AP/CP donne plus de visibilité financière et permet une gestion rigoureuse du budget d'investissement.

Un focus sur l'épargne de gestion que nous dégageons et qui s'améliore d'année en année. Elle s'élevait à 5,6 millions d'euros en 2013, elle est en 2017 à 9,2 millions d'euros C'est le signe que nos choix et nos décisions sont pertinents et produisent des résultats significatifs.

L'épargne brute, quant à elle, bien qu'elle ait progressé de 900.000 euros en 2013 à 4,3 millions d'euros en 2017, reste fragile.

L'épargne nette reste négative en raison du montant élevé du capital de dette à rembourser chaque année : 7,8 millions d'euros pour cette année.

S'agissant des recettes d'investissement, le F.C.T.V.A. est estimé à hauteur de 2017 et les cessions 2018 devraient atteindre 4 millions d'euros, avec des cessions 2017 non réalisées reportées en 2018. Ce ne sont pas chaque année 4 millions d'euros de nouvelles cessions qui sont reprises.

Quant à la dette, l'encours historique s'élèvera à 139,6 millions d'euros fin 2017.

La capacité de désendettement de la ville s'améliore et passe sous la barre des 25 années, capacité de désendettement qui s'élevait, je vous le rappelle à notre arrivée, à 57 années.

En 2018, la Ville poursuivra sa logique de désendettement et un recours à l'emprunt limité à 3 millions d'euros sera envisagé.

Forts de ces éléments d'analyse et dans la poursuite des travaux d'investissement qui ont démarré en 2017, les projets de la municipalité pour 2018 seront orientés vers l'amélioration du quotidien, du cadre de vie et de la sécurité des Aubagnaises et des Aubagnais.

Dans différents domaines, notamment la vie des quartiers, les réunions périodiques dans chaque quartier entre les habitants, les élus et les services de la ville vont se poursuivre dans un état d'esprit constructif.

Les améliorations demandées dans le domaine de la voirie ou de la sécurité notamment font l'objet d'attention particulière et d'actions régulières, afin de préserver la qualité de vie au sein de nos quartiers.

S'agissant de l'éducation, en 2017, la commune s'est engagée dans un grand plan de rénovation et de confort des bâtiments scolaires, en parallèle de la modernisation des restaurants scolaires réalisée par le délégataire de service public en charge de la restauration municipale.

Cet effort nécessaire se poursuivra en 2018.

Après deux années de mandat jalonnées de projets et d'actions constructives, un nouveau Conseil Municipal des Jeunes sera élu fin 2017.

Une attention particulière sera dévolue à la petite enfance avec un accent particulier mis autour de la famille.

Au sujet du sport, en 2018, se poursuivra le plan de rénovation des équipements de la ville.

De grands événements sportifs concernant de nombreuses disciplines telles que l'athlétisme, le cyclisme ou encore le football et le rugby viendront enrichir le rayonnement de la commune en 2018 comme ils ont marqué la fantastique année Marseille Provence 2017.

Au niveau de l'enseignement supérieur, pour la réhabilitation et le développement du SATIS, la ville met en place les moyens et les ressources que requiert une maîtrise d'ouvrage qui a été validée et reconnue par tous les partenaires et confirmée par une inscription significative au Contrat de Plan Etat Région.

L'aménagement des locaux destinés aux S.T.A.P.S. est également envisagé.

Sur le plan du numérique, la dématérialisation apparaît elle aussi comme un enjeu clé du développement d'Aubagne pour permettre aux usagers un accès plus facile aux services de l'administration. La mise en place en 2018 d'un portail famille viendra concrétiser cette démarche.

De même, au niveau des services internes, puisque l'amélioration est faite justement pour les usagers mais aussi pour les services administratifs, la dématérialisation des documents est mise en place afin de faciliter les échanges et gagner en efficacité.

S'agissant de la Culture, Aubagne intégrera le programme M.P. 2018 « Quel Amour ! » et, à ce titre, proposera des manifestations labellisées.

L'été sera l'occasion d'animer la ville par des festivals et des manifestations culturelles conviviales autour de nos traditions et de notre patrimoine.

Des expositions auront lieu comme celles de Sandison, le « Dirigeable » ou encore Photologie.

La Ville continuera ses programmations toujours plus éclectiques et populaires.

Le nouvel espace « Arts et Cultures » prendra sa pleine dimension envers la jeunesse et un public plus large.

Enfin la solidarité que nous n'oublions pas aussi, Aubagne poursuit ses actions dans le domaine des solidarités.

Le Pôle Seniors continue de renforcer ses services pour maintenir des offres de qualité aux personnes âgées. Les ateliers de gym douce, les bals organisés et les prestations proposées au bel âge seront maintenus et améliorés.

Les aides et le soutien au C.C.A.S. seront confirmés.

Concernant les personnes à mobilité réduite, la municipalité poursuivra les engagements initiés depuis 2015 dans le cadre du projet A.D.A.P.

Les missions et manifestations autour de la santé seront maintenues.

Les projets autour de l'égalité et les droits des femmes seront renforcés.

Le soutien de la Ville aux associations restera une priorité.

Dans le domaine de la sécurité, dotée d'outils performants, l'année 2018 permettra à la Police Municipale de collaborer encore plus étroitement avec les services de la Police Nationale pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques.

De plus, le réseau de vidéo protection sera étendu en 2018 et comptera de nouvelles caméras.

Par ailleurs, les effectifs de la Police Municipale en 2018 permettront une extension des horaires afin de disposer des moyens, y compris la nuit.

Enfin, pour lutter contre les incivilités, il est prévu en 2018 de mettre en place une police de la propreté.

Pour finir, les Cimetières, il est prévu dans le plan d'investissement 2018 la rénovation et l'extension des cimetières qui se prolongeront.

Voilà brièvement la liste de nos actions pour 2018, que mes Chers Collègues, élus, chacun dans leur délégation auront plaisir à compléter ou développer si cela est nécessaire.

Pour terminer, quelques précisions sur les investissements : les priorités que nous avons déterminées concernent l'attractivité et la redynamisation de centre-ville, l'éducation, la jeunesse et le sport, la proximité et le cadre de vie.

Avec l'aide du Conseil Départemental, dans le cadre du C.D.D.A. signé en 2016, nous avons pu démarrer des travaux structurants en 2017, tels que la rénovation du centre ancien.

Pour 2018, des travaux d'investissement s'effectueront sur les périmètres du Cours Barthélémy, Place de l'Horloge et Rue de la République ainsi que dans beaucoup d'autres secteurs de la commune.

Ils seront aussi orientés vers la poursuite du plan de renouvellement et d'amélioration des écoles et des équipements sportifs ainsi que du plan lumières.

A ce stade, je remercie la Présidente du Conseil Départemental, Martine VASSAL ainsi que la Présidente du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Sylvia BARTHELEMY pour leur aide et leur soutien sans faille dans la réalisation de nos différents projets.

A ce plan d'investissements, se rajoutera un plan de mobilité durable pour lequel la commune prévoit une première enveloppe de 300.000 euros permettant d'acquérir des véhicules de services hybrides ou électriques dès 2018.

De nombreuses études seront poursuivies sur divers aménagements, notamment le musée Marcel Pagnol, le M.I.S.C., le Pôle éducatif des Passons, la valorisation des berges de l'Huveaune.

Voilà mes Chers Collègues, la présentation de nos actions pour 2018 était quand même nécessaire et s'intègrent dans le respect de nos engagements et de notre ambition pour la commune.

Elles nous permettront de poursuivre l'embellissement et le rayonnement de notre belle Ville d'Aubagne-en-Provence.

Je vous remercie.

Les communes de plus de 3.500 habitants doivent, préalablement au vote du budget, présenter en séance le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année à venir. Ce débat est l'occasion de faire part au Conseil Municipal du bilan de l'année précédente et de dégager les priorités et les objectifs pour l'année 2018.

Il permet aussi de prendre connaissance et d'éclairer le contexte international et surtout national avec des éléments d'explications données sur le Projet de Loi de Finances du gouvernement.

Cette délibération vise donc à approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y a-t-il des prises de parole ? M. ARNOUX, Mme GIOVANNANGELI et M. ROBINE et si nécessaire les élus comme l'a précisé Mme MENET.

On va commencer par M. ROBINE et on fera tourner après. M. ROBINE, vous avez la parole !

M. ROBINE : Merci. Sur le fond, les objectifs avancés par ce Rapport d'Orientations Budgétaires, donc poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, maîtrise de la dette, démarrage des grands travaux en centre-ville ; en somme c'est exactement les mêmes que dans le R.O.B. de l'année dernière, on se demande ce qui s'est passé entre ces deux années. Alors permettez-moi de m'interroger de ce que vous entendez par maîtrise des dépenses de fonctionnement, parce que force est de constater que vous faites un copier-coller chaque année de cet objectif et pourtant on observe que, depuis 3 ans, les dépenses de fonctionnement n'ont cessé d'augmenter de façon inexorable, en particulièrement celles du personnel qui ont augmenté depuis de 3 millions d'euros en 3 ans avec 6 % de salariés en

moins, il faudra quand même nous expliquer comment c'est possible et comment on peut parler de maîtrise de dépenses de fonctionnement alors même qu'elles n'ont cessé d'augmenter ? A ce propos, vous prévoyez 1 % d'augmentation pour le personnel, j'ose espérer que cette prévision soit sincère et que l'on ne soit pas dans l'obligation de voter une Décision Modificative l'an prochain avec des sommes astronomiques comme on a pu le voir tout à l'heure.

A la page 16, vous évoquez le programme pluriannuel d'investissement orienté vers la proximité et le rayonnement de la ville. Il faudra quand même nous expliquer comment vous souhaitez investir sur autant de domaines avec si peu d'argent parce que 29 millions d'euros sur 5 ans cela fait 1.812.000 euros par poste, soit 360.000 euros par an et par poste, je pense que l'on peut clairement parler de saupoudrage et de saupoudrage malheureusement inutile. La faute à quoi ? Très certainement au remboursement de cette dette comme d'habitude qui supprime toute marge de manœuvre en matière d'investissement et vous savez très bien que cette politique de remboursement de la dette est une impasse et on se demande bien quels investissements vont pouvoir être effectués avec une telle politique.

Concernant les recettes de fonctionnement, celles-ci ont augmenté de 4 millions d'euros depuis votre arrivée. Une nouvelle fois, vous affirmez que vous n'avez pas augmenté les impôts locaux mais comme j'ai pu le dire l'an dernier, heureusement, parce que de toute façon on est bien au-delà des moyennes des communes de la même strate d'autant plus que l'augmentation justement de ces recettes de fonctionnement aurait pu être l'occasion à mon sens de baisser enfin les impôts locaux comme vous l'aviez promis et comme vous ne l'avez jamais fait.

J'en terminerai par l'ensemble des points développés dans la partie développement et modernisation d'Aubagne. Encore une fois, les objectifs du R.O.B. de 2017 sont exactement les mêmes que ce que l'on a pu voir l'année dernière. Le R.O.B. de 2018 serait le R.O.B. de 2017. En 2016, les objectifs étaient de poursuivre les études sur divers aménagements notamment le Musée de Marcel Pagnol, le M.I.S.C., le Pôle Educatif des Passons et la valorisation des berges de la Huveaune. Ce que l'on retrouve exactement à l'identique dans ce R.O.B. Il faudra que l'on m'explique, je n'ai peut-être pas compris quelque chose ! De la même manière, il était prévu que le Cours Barthélémy, la Place de l'Horloge, la Rue de la République soient rénovés et on retrouve exactement dans le R.O.B. de 2018 un engagement pour des travaux sur le Cours Barthélémy, la Place de l'Horloge, la Rue de la République et d'autres secteurs de la commune. Je pense qu'il est temps d'arrêter d'annoncer des projets et de passer aux actes mais force est de constater que ça paraît bien plus compliqué que prévu. Néanmoins, les élections se rapprochant à grand pas, je ne doute pas que les investissements arrivent.

Merci.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Nous nous retrouvons avec ce R.O.B. dans un contexte que Mme MENET a longuement décrit. Je m'attarde juste quelques minutes sur les 11 pages sur le contexte national que vous avez évoqué, pour une fois de plus attirer votre, notre attention sur les difficultés et la situation faite aux collectivités locales, vous l'avez rappelé, mais nous y revenons. La nouveauté, c'est que finalement il y a un peu la carotte et le bâton ; c'est-à-dire

.../...

que si on est très vigilant sur les budgets de fonctionnement, il pourra y avoir des compensations si j'ai bien compris. Et vous dites que vous aviez commencé et que vous avez été précurseur. Ce qui me laisse à penser que, finalement, dénoncer le gouvernement Macron il y a quelques semaines, quelques mois, aujourd'hui vous êtes à peu près dans les mêmes logiques et je continue à penser que les 13 milliards de manque à gagner pour les collectivités locales resteront un problème majeur pour ces collectivités. Je rappelle quand même que M. FILLON, je crois que c'était votre candidat, avait prévu 15 milliards, ce qui était encore pire et sur cette première partie du contexte national, bien sûr que c'est important. 11 pages sur 29, ça prouve qu'effectivement vous l'estimez très importants.

J'avais une question puisque vous avez engagé un peu votre propos sur les deux axes : la politique nationale et la Métropole qui concernent la Métropole et les transferts de compétences. Puisque la C.L.E.C.T. a lieu le 28 novembre, pourquoi avoir enchainé dès maintenant à la fois un Rapport d'Orientations Budgétaires qui, certes, vous l'avez dit, ne sera pas précis dans les chiffres puisqu'ils seront revus ensuite avec la C.L.E.C.T. pour le budget, mais qui donne d'ores et déjà des tendances que vous avez annoncées vous-même comme possiblement à changer et donc ça rend un volume notamment sur les chapitres 011 et 012, sur les deux chapitres du fonctionnement majeur, qui nous donne forcément des choses qui vont changer. Ce R.O.B. est donc insincère de ce point de vue. Ou alors il fallait attendre et moi j'insiste sur une chose, j'ai bien compris que les chiffres seront donnés après, mais pourquoi ne pas prendre le temps tranquillement de voir ce que va donner la rencontre avec la C.L.E.C.T. pour pouvoir ensuite avoir des perspectives ? Cela dit, vous avez choisi cette date. Et concernant les transferts de compétences, vous avez énoncé un certain nombre de compétences transférées, on a quand même des champs essentiels de la vie quotidienne. Je comprends bien que, selon ce que ça donne, ça va vous arranger financièrement ; cela dit, on peut regretter là-aussi un autre contexte difficile que la ville perde la maîtrise de ces champs-là, de ce qui fait son activité et la vie quotidienne. Evidemment, on ne décide plus ici pour nous c'est une vraie question.

Concernant les orientations budgétaires, nous avons évidemment toujours une vision différente puisque, pour ce qui nous concerne, l'essentiel dans un Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est l'orientation donc le sens et vous partez toujours des considérations financières. Evidemment, vous avez la culture des chiffres de la comptabilité, nous l'avons bien entendu. Cela dit, partir du sens ce n'est pas anodin, ce n'est pas mineur. Sinon on n'aurait jamais dans cette ville engagé la gratuité des transports. Si on était parti seulement des chiffres, on ne l'aurait jamais fait. On s'est dit : il faut que cette mesure existe, on va se donner les moyens de le faire et on l'a fait. Je prends cet exemple parce qu'évidemment il est parlant, il n'est pas le seul mais je pense que donner du sens est essentiel. Or, cela vient d'être dit mais quand vous annoncez les grands travaux, quand vous annoncez les projets que vous annoncez, il y a les annonces et la réalité. Finalement qu'est-ce qu'il y a ? Pratiquement rien ! On a eu pour cette année la Rue Rastègue. Alors je ne veux pas faire un trait d'humour, enfin quand on sait le sens du mot Rastègue, on donne la dimension des grands travaux et puis M. Le Maire, vous avez annoncé à la Provence, si j'ai bien vu, que vous espérez une première pierre pour le Pôle Educatif des Passons en 2020. En fait, on va de report en report. Alors je ne doute pas effectivement que ça va s'accroître et s'accélérer. Cela dit, comme vous l'annoncez, si 2020, on est entre 5 et 6 millions d'investissement par an, il faudra effectivement recourir à l'emprunt.

Alors je vais reparler aussi puisque nous avons ouvert notre Conseil sur les droits essentiels, sur l'éducation, le cadre de vie, la solidarité, là encore, il y a un bel écart entre la

réalité et ce que vous annoncez. La réalité, c'est que, dans cette ville, il y a rien de neuf, pratiquement rien, et que tout se dégrade. Vous nous parlez en permanence de la dette financière, c'est une obsession mais, dans le même temps, vous installez une dette de vétusté. Je m'explique. Quand on fait les cessions que vous faites, quand on continue à céder et à brader le patrimoine de la ville, on endette le patrimoine communal de la ville et ça c'est une vraie question, sans parler bien sûr du manque d'entretien des équipements. Et en parlant de la vie de la ville, puisque je l'évoquais, quelques exemples pour le budget de fonctionnement qui est en baisse, ça nous donne là encore une réalité, désolée d'y revenir, du genre de pénurie dans les écoles quoique vous annonciez pour l'avenir où l'on ne remplace plus le matériel, où les locaux sont mal entretenus. Ça nous donne aussi, quand on se promène dans la ville, une vision des espaces verts et de la propreté qui sont négligés et ce n'est pas le propos d'élus aigri, parce que vous avez parlé des quartiers et des rencontres dans les quartiers, il ne s'agit pas d'élus aigris, il s'agit de population amère, ce qui est un peu différent. Parce que, pour en avoir eu écho ça et là dans les différents quartiers, je crois que la population n'est pas très contente de l'abandon que vous effectuez dans les quartiers.

Et les responsables de cette situation ne sont pas du tout chez les agents du service public qui feraient mal leur boulot puisque on pourrait aussi dire ça, les responsables se trouvent ici dans cette salle. Tout simplement parce que, lorsque l'on dégrade les moyens du service public et leurs conditions de travail, c'est évidemment tout ce qui concerne le fonctionnement, c'est le droit à la ville pour toutes et pour tous qu'on dégrade et c'est votre choix, évidemment, nous le combattons parce qu'il amène à la situation d'aujourd'hui.

D'ailleurs sur le budget du personnel, le nombre de postes a baissé de 56 et du coup, on peut se dire que la réponse aux besoins est forcément moindre avec beaucoup moins d'agents. Parce que, au quotidien, ça a des effets, mais des postes en baisse et un budget en augmentation puisque entre 2015 et 2016, on a 3,58 % d'augmentation. Je n'y reviens pas, d'autres que moi l'ont fait, d'autres que moi le feront, mais ce qui est sûr, c'est que l'on est en-deçà des nécessités et de la réalité nécessaire pour répondre aux besoins des habitants.

Dans la série toujours des annonces et un peu mensongères, vous avez fait quand même une belle manipulation parce que vous déclarez dans les orientations budgétaires que vous n'allez pas augmenter les impôts et vous l'avez déclaré comme si c'était une annonce de campagne. Mais non, votre campagne annonçait une baisse des impôts et, non seulement, ils ne baissent pas, mais si on se réfère au dernier Conseil Municipal et à l'abattement qui passe de 15 % à 5 %, il y a une augmentation de 10 %. Donc forcément, on n'est pas du tout dans la baisse des impôts comme vous l'annonciez.

Nous avons une vision de la ville, je ne vais pas vous en parler longtemps parce qu'on vous a entendu très longtemps et que je ne voudrais pas abuser de votre temps, mais en faisant référence tout à l'heure à la gratuité et à un certain nombre de mesures qui ont déjà été prises, je pense que la conscience, les impératifs chez nous existent et que si on doit prioriser, puisqu'il s'agit de ça, avec les contraintes qui sont les nôtres aujourd'hui dans les communes, si on doit prioriser, je pense qu'il y a une question qui est centrale, c'est celle du service public. Il faut lui redonner du sens, le respecter, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, le reconnaître et reconnaître les hommes et les femmes qui y travaillent jour après jour, l'écouter et agir pour que, avec les habitants, service public/habitants et élus, on puisse répondre aux besoins en adéquation avec ce qu'ils vivent et ce qu'ils souhaitent. On appelle ça démocratie mais je pense que ça ne vous inspire pas trop puisque votre inspiration vient

plutôt des banques et du remboursement des banques. Mais, que serait le monde si on avait que des élus comme vous gestionnaires qui ne pensent que gestion financière comme perspective, ça serait dramatique. Pensons donc à autre chose et essayons de redonner du souffle et de l'inspiration.

Je sais, vous allez me dire, une fois de plus que je n'ai pas compris ça ou ça, que nous ne comprenons pas grand-chose, je me souviens de M. Le Maire qui s'était moqué avec un soupçon, je n'ose le penser mais je pense un peu, de machisme dans son propos lorsque j'avais cité l'humoriste Christophe Levesque. J'avais juste en conclusion à vous dire une chose. C'est que on peut se moquer des humoristes et penser que ce qu'ils disent est dérisoire, je pense que, non seulement, ils sont populaires mais je vais vous en citer un, c'est Coluche. Il a fait trembler les gens jusqu'au plus haut sommet de l'Etat en son temps. Je ne vous demande pas de trembler mais pensez-y !

M. Le Maire : M. ARNOUX !

M. ARNOUX : Je ne vous ai pas vu tremblé M. Le Maire !

Depuis la loi du 7 août 2015, le Débat d'Orientations Budgétaires entraine un vote. Parallèlement, le législateur a prévu que le Rapport des Orientations Budgétaires, que l'on appelle le R.O.B., puisqu'on a une sale habitude de concentrer les consonnes, les voyelles et les mots, que soient données beaucoup plus d'informations qu'il en était donné avant. Dire que toutes les informations financières, notamment concernant la dette, mais ça c'était déjà fait, mais aussi concernant la structure et la gestion de la dette, c'est de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce qui fait aussi que la présentation des orientations budgétaires, qui doit tenir compte du contexte économique existant de la loi de finances et maintenant de la loi de programmation sur 5 ans, dans un premier temps, apparait aride, puisque ce sont surtout les éléments financiers qui apparaissent et ce qui me gêne un tout petit peu mais je le dirais à la fin, c'est qu'en fait on résume en trois pages, des pages 27 à 29, ce qui doivent être normalement les véritables orientations budgétaires et on a 26 pages qui concernent le contexte économique, la finance, la dette, tout ce qui concerne en fait les éléments qui permettent effectivement de gérer une ville.

Ça ne me choque pas, mais ce qui me choque un tout petit peu, je le dis maintenant, je pensais le dire à la fin, c'est que, en son temps, nous lorsqu'on faisait un Débat d'Orientations Budgétaires, je trouvais que c'était excessivement long, parce qu'on était plusieurs à intervenir et, à la fin, tout le monde en avait marre, mais ça avait un avantage, c'était aussi de présenter un peu plus en détail les choix qui sont faits. Vous le verrez, je le dirai in fine mais ce n'est pas en trois pages que l'on présente en détail les choix que vous avez faits et on présente uniquement des grandes orientations et non pas, on a le sentiment de manquer un tout petit peu d'informations.

Il y a bien évidemment dans le cadre de ces orientations l'impact de la loi de finances, bien sûr elle n'est pas encore votée. Ce que l'on sait déjà, c'est qu'il n'y aura pas de baisse des concours de l'Etat ; c'est en cela un élément positif, puisque chaque année depuis des années on disait que l'Etat baisse les concours et, en l'état de cette baisse des concours, on aura beaucoup de mal à boucler le budget ; cette fois-ci, il n'y a pas de baisse de concours de l'Etat. Il y a un deuxième élément, c'est qu'il est demandé aux communes jusqu'en 2022 de diminuer de 13 milliards d'euros les dépenses. Est-ce que cela nous concerne directement ? C'est une autre question. On n'en sait rien aujourd'hui. Il y a un troisième élément et là je vais

vous faire plaisir, peut-être pas après, mais là je vais vous faire plaisir, c'est que on demande aux communes de diminuer leur endettement, en d'autres termes, de rembourser plus que ce qu'elles n'empruntent. Et, effectivement, depuis 2013, vous avez remboursé plus, beaucoup plus que ce que vous avez emprunté et, en cela, c'est une démarche qui tend à vouloir assainir l'endettement, mais on l'a dit, je l'ai dit à plusieurs reprises, on l'a redit aujourd'hui, c'est bien de se désendetter, peut-être pas à marche forcée. Je l'ai dit et je le répète encore aujourd'hui, vous avez prévu cette fois-ci de rembourser 7 millions et demi, vous n'avez pas le choix puisque c'est ce que vous devez rembourser et vous empruntez 3 millions, je crois, c'est un remboursement de 4 millions 5 supplémentaires. Est-ce que c'est judicieux ? Est-ce que réellement un remboursement de 3 millions d'emprunt et puis garder 1 million et demi supplémentaire pour investir, n'est-ce pas plus judicieux. ? Je pose la question ! Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, en rajoutant ce qui a déjà été dit, que les investissements qui ne sont pas faits aujourd'hui peuvent coûter plus cher plus tard et que, chaque fois que vous investissez 1 million d'euros, en réalité vous pouvez en investir plus avec l'aide que vous avez du Conseil Départemental ou d'autres collectivités. C'est un avis, vous avez un avis contraire. Je dis que rembourser la dette, c'est une bonne chose, je dis que la rembourser à hauteur de ce que vous le faites, c'est peut-être pas la meilleure des solutions.

2018 verra aussi un autre élément qui est la réforme de la Taxe d'Habitation. Le Président de la République a estimé que cet impôt était injuste, il l'a dit. Il n'a pas estimé qu'il était injuste pour tout le monde, puisqu'il est injuste pour seulement 80 % des français, ce n'est pas une boutade ce que je dis là. C'est que s'il est injuste, il est injuste. Par contre, que l'on vienne dire qu'il apparaît juste que 80 % des Français ne paient pas la Taxe d'Habitation, je peux le comprendre. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'il soit injuste pour certains et juste pour d'autres. Mais ce sont des propos qui finalement sont sans importance par rapport aux conséquences réelles de cette réforme, parce que, jusqu' à présent, 50 % ou 40 % de la population ne la payaient pas, parce qu'elle ne payait pas l'impôt, je parle de la Ville d'Aubagne notamment. Et c'était compensé par l'Etat, sauf que la ville avait la capacité d'impacter sur la Taxe d'Habitation et elle avait le choix en ce qui concerne les taux d'impositions et le gouvernement était obligé de suivre quant au remboursement. A l'heure actuelle, ce qui est prévu, semble-t-il, c'est que tout cela sera gelé. Cela veut dire que les communes seront bien évidemment privées à un moment donné, comme cela l'a été par la suppression de la Taxe Professionnelles, les communes à moment donné seront privées à nouveau de ressources. Et je ne pense pas effectivement que ce soit une bonne opération pour les communes, je pense au contraire au même titre que la Taxe Professionnelle, les entreprises à l'époque n'avaient pas demandé à cor et à cri la suppression de la Taxe Professionnelle. La suppression de la Taxe d'Habitation sera une bonne chose pour certains ménages, c'est une certitude mais est-ce que cela ne va pas se répercuter sur les capacités d'actions des communes et est-ce que, à travers cela, les ménages finalement perdront en grande partie ce qu'ils retrouvent par le peu d'argent qu'il récupéreront à travers le non-paiement de la Taxe d'Habitation, c'est une réflexion, je pense qu'elle est quelque part assez juste.

2018 verra aussi en ce qui nous concerne le transfert de compétences vers la Métropole avec effectivement, on ne sait pas encore ce qui va se passer puisque la C.L.E.C.T. est encore en train de travailler et je suis certain que vous serez féroces dans le cadre de la défense des intérêts de la ville. Normalement, transfert de compétences dit aussi transfert de charges et aussi bien évidemment transfert de ressources adéquates. Normalement, cela devrait être une opération neutre, si elle est faite justement. C'est là votre travail de discussions au niveau de la C.L.E.C.T. pour faire en sorte qu'elle n'ait pas trop d'impact sur les

finances de la commune.

Sur les propositions que vous faites, pour la fiscalité, vous prévoyez comme vous l'avez prévu depuis 2013 de ne pas augmenter la fiscalité, c'est une bonne chose pour ceux qui continueront à la payer, mais vous avez prévu néanmoins, cela a été dit tout à l'heure et ce n'est pas faire injure que de vous le dire, de ramener de 15 à 5 % le taux d'abattement sur la base. J'ai posé en Commission des Finances la question bête, à savoir : qu'est-ce que cela rapportera aux finances de la ville le fait d'avoir ramené de 15 à 10 % le taux d'abattement sur la base sur laquelle est calculée la Taxe d'Habitation. Il a été répondu que l'on ne pouvait pas me répondre et qu'on avait des difficultés. Dont acte ! Tout bêtement, j'ai pris le document que vous nous avez donné et je constate que, pour 2016, le montant des taxes et impôts en recettes 56.799.000 euros, 2017 57.525.000 euros, la différence c'est bien évidemment l'impact de la loi de finances...

M. Le Maire : Vous parlez des bases ! Précisez parce que tout le monde ne suit pas, ce n'est pas le montant de la Taxe d'Habitation ?

M. ARNOUX : C'est le montant de vos ressources financières, impôts et taxes !

M. Le Maire : Vous parlez de la Taxe d'Habitation.

M. ARNOUX : Vous allez comprendre M. Le Maire. Je suis encore en capacité de suivre un raisonnement, ne vous inquiétez pas, c'est gentil de prendre toutes ces précautions à mon égard mais j'y arrive...

Je disais donc qu'au niveau des ressources recettes fiscales, toutes recettes fiscales confondues, 2016 56.799.000 euros, 2017 57.525.000 euros, la différence c'est en grande partie l'impact de la loi de finances 2017 et les quelques recettes supplémentaires que vous avez pu avoir. 2018, prévision 59.214.000, vous n'augmentez pas les taux, la différence, c'est 1.689.000 euros, à 80 ou à 90 %, ça correspond aux recettes supplémentaires de la décision que vous avez prise. Je vous ai posé la question, Madame, je fais simplement ce constat. C'est que vous n'augmentez pas les taux, sauf à ce qu'il y ait eu une augmentation extraordinaire des habitations, des logements créés à Aubagne, je constate que, sans effet et sans impact de la loi de finances 2018, puisqu'on ne sait pas s'il y aura une augmentation des bases, il y a une augmentation de recettes de 1.689.000 euros. Je pars de cette base. A vous de me dire exactement ce que la décision que vous avez prise de ramener 15 à 5 % l'abattement sur la base vous rapporte mais, une fois encore, je veux comprendre l'impact. J'ai dit en commission que je n'approuvais pas la décision, je la comprenais et je la comprenais notamment à la lecture de la délibération que nous avons votée tout à l'heure. Il y a des difficultés au niveau des finances et pour pouvoir parer à ces difficultés, vous êtes obligé de prendre la décision que vous avez prise, et ça c'est votre décision. Je ne dis pas que je l'approuve, je ne dis pas que je suis d'accord, je constate simplement l'impact de cette décision sur l'augmentation des recettes. A vous de me dire exactement cet impact. Je vous ai posé la question, je ne l'ai pas eu, j'ai fait ce calcul, il ne m'apparaît pas si stupide que ça puisque, en tout état de cause, on doit bien retrouver cet impact à l'intérieur de ces 1.600.000 euros.

Sur les principales dépenses de fonctionnement, deux chapitres essentiels, chapitre 012 et chapitre 011. Chapitre 011 : deux mots, vous avez décidé de diminuer de 1 % les dépenses de ce chapitre, vous savez ce que je vous en ai déjà dit, je trouve que le chapitre 011, c'est-à-dire les charges à caractère général, qui était de 15 millions et qui est

.../...

revenu à 11 millions, c'est une baisse conséquente qui, inéluctablement, entraîne des difficultés au niveau de la gestion de la ville. Vous avez plus de 42 millions de charges de personnel, ce n'est pas avec ces 42 millions que vous payez l'habillement et les fournitures, tout ce qui permet au personnel de travailler, c'est avec le chapitre 011. Et vous avez eu cette recherche de diminuer les charges de personnel et de diminuer l'endettement, c'est votre choix. Pour partie, seulement, je le partage, pour une autre partie, je ne peux pas le partager parce que, à un moment donné, on se trouve en butte aux difficultés que vous pouvez rencontrer.

Sur le personnel, Mme BARTHELEMY, nous avons partagé à un moment donné, puisque nous sommes maintenant des vieux retraités, la même profession et j'ai apprécié ce que vous avez dit sur les dessins de Daumier, j'en ai vu quelques-uns aussi, on en a tous dans nos bureaux. Il y a quelques années, M. Le Maire, lorsque l'on était à moins de 50 % au niveau des charges de personnel par rapport à la masse de la Section de Fonctionnement ; vous disiez d'abord, après vous avez dit à celui qui a pris la suite, c'est trop, arriver à 50 %, c'est trop ! Sauf que là, vous les dépassez légèrement et vous les dépassez bien. Là encore, je ne peux pas partager, on ne peut pas partager cette vision des choses ; vous avez augmenté de 3.500.000 euros les dépenses de personnel de 2013 et 2017, ça a inéluctablement là encore un impact. Si vous aviez les recettes nécessaires pour vous permettre de faire cela, tant mieux ! Si cela permet d'apporter à la ville un meilleur service public, tant mieux. Sauf que je ne suis pas convaincu que vous ayez les moyens nécessaires pour vous permettre d'avoir une telle masse de personnel à payer.

A partir de ce moment-là, lorsque l'on fait ce constat, j'avais enclenché une démarche, c'était de diminuer la masse salariale. Reste que, sur les derniers éléments, c'est-à-dire les pages 27 à 29, sur l'investissement, en recettes essentiellement 4 millions d'euros en tenant compte des non réalisés en 2017 et un emprunt de 3 millions d'euros Un désendettement de 4,5 millions d'euros, je me suis exprimé tout à l'heure là-dessus ; je ne vais pas y revenir.

Sur les dépenses, vous nous parlez d'un plan investissement de 25 millions d'euros et c'est entre les pages 27 et 29 que l'on rentre dans le détail des orientations. Je le disais tout à l'heure et je le dis sans agressivité. On parle par exemple sur l'éducation d'un plan de rénovation et de confort des bâtiments scolaires. On parle sur le sport d'un plan de rénovation des équipements, c'est très bien. Sauf que, à moins qu'on l'ait vu en commission, qu'avez-vous prévu pour 2018 exactement ? C'est en cela que je dis que c'est un peu juste au niveau de la présentation. Un peu plus de détails quant aux objectifs que vous avez pour 2018 eut été intéressant notamment qu'on vous parlez du plan de rénovation et de confort des bâtiments scolaires. Quelles sont les actions réelles ? Vous en parlez des actions, vous en parlez notamment au niveau de la culture, lorsque vous dites que la culture va intégrer M.P. 2018. Donnez un peu plus de détails au niveau de ce que vous projetez de faire ou alors effectivement on reste dans le grand flou et lorsqu'on reste dans le grand flou, on est amené à se poser des questions qu'on n'aurait pas normalement à se poser.

Dernier point, vous prévoyez des évènements qu'ils soient sportifs ou culturels, je dis que c'est très bien. Je le dis parce que j'ai entendu dire qu'il fallait moins d'évènements, pas aujourd'hui mais je l'ai entendu en commission, je me permets donc de dire qu'il faut qu'il y ait un maximum d'évènements, qu'ils soient sportifs, culturels ou sociaux parce que c'est bien une ville vive et Aubagne mérite de vivre et de bien vivre.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Très bien M. ARNOUX, Mesdames et Messieurs, je sais que beaucoup d'élus, dans leur délégation, m'ont demandé s'ils pouvaient intervenir.

Mme GIOVANNANGELI : Je vous rappelle que nous sommes élus aussi !

M. Le Maire : Le débat a eu lieu, vous vous êtes exprimée, M. ARNOUX s'est exprimé et M. ROBINE s'est exprimé. Ceux qui se sont exprimés ne vont pas le refaire et notamment de la majorité, c'est ce que vous voulez peut-être que je précise.

Si je laisse la parole à M. AMY, il va défendre sa délégation et M. AGOSTINI va vouloir le faire, M. RUSCONI ne veut pas être en reste, Mme PRETOT m'a déjà envoyé un sms en me disant qu'elle souhaitait intervenir aussi. M. SALEM vient de me dire la même chose, Mme AMARANTINIS me fait les gros yeux, etc.

Je suis un peu embêté, je vous le dis sincèrement, parce que, si je donne la parole à chacune et à chacun d'entre eux, vu les délégations, ils vont y passer un quart d'heure et cela veut dire que dans 3 heures on est toujours là. Mme AMOROS aussi voulait prendre la parole, très bien !

M. SCHIPANI : M. Le Maire, étant le plus jeune, j'aimerais parler en premier, si c'est possible !

M. Le Maire : On peut faire l'exercice, c'est-à-dire que je vais imposer à tous les élus d'intervenir pendant 3 minutes mais 3 minutes ne vont rien apporter de plus à ce que vous avez aujourd'hui dans le document. Je vais donc demander de ne pas vraiment le faire, parce que sinon on va complètement déborder. Mais il y a encore quelques délibérations qui arrivent, chacune et chacun d'entre eux aura peut-être l'opportunité, à travers ces dernières, de pouvoir apporter des précisions.

Je vais néanmoins laisser la parole à Mme MENET pour qu'elle réponde sur un certain nombre de points et je le ferai aussi ensuite, je pense un peu longuement aussi, parce que j'ai pris beaucoup de notes sur les différentes interventions qu'il me semble qu'il y a quand même beaucoup à redire sur ce que j'ai entendu. Bien évidemment, j'essayerai de ne pas être en doublons avec ce que Mme MENET va dire.

Mme MENET, on va vous laisser conclure sur ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Mme MENET : Merci M. Le Maire, je vais essayer d'être assez synthétique.

M. ROBINE, vous me parlez d'évolution des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté. J'ai les chiffres sous les yeux. En 2014, on était à 75.900.000 euros, 2015 75.500.000, 2016 73.500.000 et 2017 73.700.000. Je ne vois pas d'augmentation flagrante. Je ne sais pas sur quels arguments vous étayez ce que vous avancez.

Le deuxième point, c'est la continuité des objectifs. Bien sûr sur les plans que nous engageons, ce sont des plans pluriannuels, sachant que lorsque on fait des gros investissements, ils ne font jamais sur un mois ou sur une seule année, il y a des études, il y a des travaux et ça fait bien partie d'un plan d'investissement pluriannuel que l'on reconduit bien entendu sur plusieurs budgets et des dépenses que vous voyez régulièrement sur nos états d'explications sur le Compte Administratif, sur le budget, sur le Rapport d'Orientations

Budgétaires parce que ce sont des projets qui se réalisent sur plusieurs exercices.

Mme GIOVANNANGELI, vous me dites que je dénonçais le gouvernement MACRON, il ne fait pas partie de mes amis, je vous rassure, mais au contraire on peut dire qu'ils se sont peut-être inspirés sur ce que nous avons fait et c'est une bonne démarche puisqu'ils reprennent au niveau national ce que nous avons mis en test sur notre modeste Commune d'Aubagne.

La date de la C.L.E.C.T. c'est le 28, ce n'est pas nous qui avons décidé cette date et derrière le Conseil Municipal, peut-être M. Le Maire reviendra là-dessus, mais bon c'était organisé comme ça, on n'allait pas tout chambouler nos chiffres et nos préparations d'états qui sont quand même assez laborieuses.

La compétence de la Métropole, ce sont des compétences obligatoires, on ne va pas y revenir, c'est comme ça, c'est la loi, on doit transférer les compétences, on le fait le mieux possible en essayant encore une fois de préserver nos recettes le mieux possible, que ce soit évalué, je vous rassure M. ARNOUX aussi, à l'euro près, on bataille là-dessus pour que les compétences soient valoriser de la meilleure manière qu'il soit, qu'elles intègrent bien sûr le 011, le 012, le 65 et d'autre chose si cela est nécessaire.

Mme GIOVANNANGELI toujours, vous me dites bien sûr que mon analyse se fait seulement à partir des chiffres. Chacun a ses repères, vous défendez vos idées, je défends les miennes mais je peux quand même vous dire que si vous aviez les budgets les années précédentes, lorsque vous officiez dans cette commune, si vous aviez peut-être un peu plus souvent fait vos analyses et vos budgets à partir des chiffres, peut-être qu'on ne l'aurait pas récupéré dans cet état, je suis désolée. La baisse des impôts, on a aussi déjà parlé, mais on peut y revenir. A chaque budget, à chaque discussion budgétaire, les baisses dotation de l'Etat s'évaluent à plus de 11 millions d'euros en trois ans. Il est clair que si nous n'avions pas eu ses baisses de 11 millions d'euros, on aurait pu en trois ans déjà baisser de 15 % les impôts, mais vous me reposez la question, dans la réponse je la ressortirai aussi systématiquement.

S'agissant du remboursement des banques, alors là aussi c'est vrai que c'est une grosse partie de notre action : les remboursements d'emprunt, et là je rejoins aussi M. ARNOUX. Mais comme je vous l'ai déjà dit en commission, a-t-on le choix ? Est-ce que l'on a le choix de rembourser les annuités d'emprunt que vous avez signées ? Vous vous êtes engagés, est-ce que l'on a le choix de dire : non cette année on ne remboursera pas 7.800.000 euros, on ne remboursera que 5 millions d'euros, on n'a pas envie de rembourser plus. C'est comme ça ! Encore une fois, et là aussi l'argument est toujours le même. Nous avons des obligations contractuelles avec les banques, ce n'est pas nous sincèrement qui avons enrichi les banques et vous le savez, au contraire on est passé derrière pour justement essayer de rattraper toute les dérives faites. Maintenant on assume, on est aux responsabilités. On assume ! On a des emprunts, des annuités à rembourser, on les rembourse.

Sur un dernier point, M. ARNOUX, vous nous parlez aussi du contexte et de ce Rapport d'Orientations Budgétaires. C'est vrai que le contexte national et le contexte local ont pris beaucoup de place dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires et, comme vient de le dire M. Le Maire, mes collègues n'auront peut-être pas le temps d'intervenir mais je pense qu'ils se rattraperont sur le budget, je leur fais confiance, je leur laisserai largement la parole. Mais on est bien obligé de tenir compte de ce contexte, on n'est pas le petit village gaulois à

Aubagne. On est dans un pays qui a des contraintes au niveau national, qui subit des contraintes internationales, de l'Europe, des tas de choses. On est bien obligé, lorsque l'on engage les finances de la commune, lorsque l'on prépare un budget, de tenir compte de toutes ces contraintes à tous les niveaux ; même si on pense au départ que l'on ne sera pas concerné, et là c'est le cas justement de la contractualisation qui va être faite entre l'Etat et certaines grandes collectivités. A priori, non, on ne devrait pas être concerné, sauf que si l'Etat conclut un engagement avec la Métropole et que la Métropole ne tient pas ces objectifs, par ricochet, nécessairement cela va jouer sur nos budgets parce que ce sera l'attribution de compensations qui sera réduite. Il faut prendre en compte, malheureusement ou pas, c'est comme ça, il faut prendre en compte toute cette dimension locale, nationale, voire internationale parce qu'elle a une incidence directe dans nos choix et dans les budgets que nous ferons l'année prochaine et les années à venir.

Je pense que j'ai répondu peut être à tout. La Taxe d'Habitation, vous dites oui, c'est vrai, bien sûr pourquoi 80 % des français, je partage totalement votre avis M. ARNOUX, pourquoi la Taxe d'Habitation est injuste pour 80 % des français et pas pour 100 % ? On n'a toujours pas compris la raison. Je suis entièrement d'accord avec vous.

S'agissant et je terminerai là-dessus, le rapport et les recettes que va générer la baisse de l'abattement que nous avons fait sur la Taxe d'Habitations, soyez patient, vous m'avait posée la question en commission. Je vous ai dit que l'on était en cours justement d'évaluation de ce chiffre-là. On va le fournir. De toute façon, il n'y a aucun risque là-dessus. Vous l'aurez bien sûr au Budget Primitif lorsque nous discuterons le mois prochain. Néanmoins, l'augmentation des recettes fiscales n'est pas exclusivement liée à la variation de cet abattement, il y a aussi des évaluations des bases, ce qui sera dans la loi des finances mais aussi des réévaluations des bases qui sont faites au niveau local et qui ont des conséquences sur les recettes fiscales. L'augmentation que vous signalez et que nous avons affichée et que nous donnerons de manière plus précise lors de la présentation du budget le mois prochain ne sera pas exclusivement liée à la baisse de l'abattement. Il y a heureusement dans nos recettes fiscales d'autres augmentations aussi qui sont prises en compte et que nous aurons.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Je vais donc conclure ce Débat d'Orientations Budgétaires, simplement en disant deux ou trois choses. J'ai entendu, je ne vais pas rentrer dans les discussions comptables mais je vais donner quand même quelques précisions sur le sens que nous portons. J'ai entendu dire que nous étions des financiers, des gestionnaires et que vous, vous n'étiez pas des gestionnaires, que vous partiez de projets et finissiez par de la finance. Cela s'appelle de l'idéologie, un endettement fort pour le tramway alors qu'un B.H.N.S. aurait certainement fait l'affaire.

Je prends un autre exemple, celui de la chaudière à bois à Rousselot qui plante et la présidente, Mme BARTHELEMY, s'arrache les cheveux tous les jours pour essayer d'arriver à faire fonctionner et à chauffer les habitants. Voilà où on arrive quand on part des projets sans avoir la capacité de maîtriser en terme de gestion. Je ne fais pas injure à qui que ce soit en rappelant l'endettement. Nous sommes la troisième ville de France la plus endettée, c'est bien parce qu'on est parti justement des projets sans en avoir la maîtrise financière que l'on est dans cette situation-là. D'autre part, j'entends que normalement le Débat d'Orientations Budgétaires devrait parler des projets et là finalement c'est 4 à 5 pages sur la fin du document. Je n'ai pas entendu, et vous en aviez l'opportunité, chacune et chacun d'entre

vous, dans le cadre de ce Débat d'Orientations Budgétaires, parler de vos projets, vous ne l'avez pas fait. J'ai beaucoup entendu des chiffres, des éléments mais je n'ai pas entendu véritablement de projets. Qu'est-ce que vous auriez fait dans cette situation-là ? J'ai entendu beaucoup de critiques, je vais en reprendre un certain nombre, dans lesquelles vous nous dites que vous êtes d'accord avec nous pour reconnaître que la situation au niveau de l'Etat est ceci et cela, que vous êtes d'accord, que la complexité vis-à-vis de Métropole est là. « *Dura lex, sed lex* », la loi est dure mais c'est la loi. J'étais contre la Métropole. Ce n'est pas moi qui décide que certaines compétences seraient transférées au 1^{er} janvier 2018. J'assume donc ces éléments-là et je dis aux services de la ville et à l'élue chargée des finances et aux élus en charge de leurs délégations : Mesdames, Messieurs, on a une loi, il faut l'appliquer. On ne va pas rester les bras croisés en disant mais « bon Dieu, on ne voulait pas la Métropole ». Mais une fois que l'on est en gestion et en responsabilité comme c'est notre cas, nous nous devons bien sûr d'apporter des solutions. J'ai entendu beaucoup de critiques, parfois elles étaient légères, voire sympathiques, mais je n'ai pas entendu dans ce Débat d'Orientations Budgétaires, et c'est quand même l'objet de débats d'orientations budgétaires, des solutions apportées par les uns ou par les autres.

J'ai entendu Mme GIOVANNANGELI parler d'insincérité du R.O.B. et ça je ne peux pas laisser passer. Mme GIOVANNANGELI, on est sur un Débat d'Orientations Budgétaires et non sur le budget. Seul un budget peut être insincère. Il y a là quand même une incompréhension de ce qui est l'insincérité d'un budget. C'est comptablement qu'on est insincère, ce n'est pas dans les orientations. Il n'y a pas de chiffres donnés dans les orientations, si ce n'est en grande masse ou en grande définition. Ce R.O.B. ne peut donc être insincère. Un budget peut être insincère mais certainement pas un Rapport d'Orientations Budgétaires comme vous l'avez souligné.

J'ai entendu aussi, et ça je ne peux pas le laisser passer, que, quelque part, on abandonnait les quartiers, qu'on dégradait le service public. Je ne peux pas laisser passer. D'abord, dans les quartiers, nous y allons tout le temps, nous y sommes présents et ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés que nous n'y retournons pas et les difficultés qui existent dans les quartiers, on les assume. Nous avons justement une démarche qui consiste à aller écouter et ensuite on apporte des solutions. On essaie donc d'apporter des réponses très pragmatiques et très concrètes. Quand on le fait, on le dit, quand on ne le fait pas, on le dit aussi. Il n'y a pas d'abandon du tout des quartiers d'Aubagne comme il n'y a pas d'abandon d'aucun lieu sur ce territoire de la part de cette majorité. Au contraire, il y a un rapprochement de fond qui se fait. On a mis en place le Conseil de Citoyenneté au niveau du Quartier du Charrel. On proposera dans les jours qui viennent peut-être la même chose, bien que l'Etat se soit déjugé sur le Quartier de la Tourtelle, on essaiera d'apporter aussi des réponses de ce côté-là. S'il y a bien une équipe qui n'abandonne pas les quartiers, c'est la nôtre. S'il y a une équipe qui affronte directement les problèmes de quartier, c'est la nôtre. Justement, on récupère un certain nombre de situations qui sont dégradées et on est là pour apporter des solutions. On assume même le passé de nos prédécesseurs.

En ce qui concerne le service public « vous dégradez le service public », vous confondez bonne gestion et dégradation du service public, je le dis pour plusieurs interventions faites ce soir. Ce n'est pas parce que, quelque part, on diminue le fonctionnement que l'on dégrade le service public. Bien sûr que tout a des limites et ce que j'ai demandé au Directeur Général des Services et l'ensemble des services, c'est justement d'arriver à cette limite. On est dans une situation financière avec une dette, ça a été rappelé par Mme MENET, on rembourse plus de 7 millions d'intérêt, plus de 7 millions de capital, ce

qui est catastrophique pour la ville et quand vous disiez : mais en Décision Modificative, il y a 600.000 euros qu'il faut trouver, mais bien sûr c'est parce que l'on est dans une situation extrêmement tendue que, dès qu'on bouge de 100.000, 200.000, 300.000 ou 500.000 euros, on est en difficulté. Alors vous avez beau faire des grands yeux et me dire : oui mais c'est 1 % et on réussit à tenir à 1 % les budgets, franchement si vous pensez que ce n'est pas de la bonne gestion, je ne sais pas ce que vous appelez de la bonne gestion. Je ne peux pas laisser dire que l'on dégrade le service public. Bien sûr, et c'est le rôle de la direction et l'administration de la ville de s'organiser pour effectivement mettre la meilleure organisation en place au moindre coût pour réaliser les mêmes services voire plus de services comme on le fait parfois.

Je conclurai sur un mot qui me paraît tout à fait évident, c'est celui des impôts. Mme MENET a eu raison de le faire. On l'a dit, le gouvernement HOLLANDE a enlevé à la Ville d'Aubagne 4,5 millions d'euros La Ville en 2013 avait en dotations 7.500.000 euros, aujourd'hui elle a 2.800.000. Si vous regardez ce que sont ces 4,7 millions d'euros, ils correspondent à la baisse de 15 % des impôts sur la Ville. Comme vous le savez et vous l'avez reconnu, vous l'avez dit, cela a été dit dans des précédents Conseils Municipaux, que les décisions prises par M. HOLLANDE ont été prises après les élections municipales et que nous ne pouvions pas imaginer à quel point cette baisse de 11,5 milliards au niveau de la France se répercuterait par une baisse de 4,7 millions d'euros au niveau de la commune et combien cela serait difficile. Je me retourne vers vous : pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ? Alors que nous nous pouvions le faire et on aurait pu le faire si le gouvernement HOLLANDE ne nous avait pas mis dans cette situation. Alors le gouvernement HOLLANDE est du passé. Très bien, c'est du passé, n'en parlons plus ! Mais les 4,7 millions d'euros que M. HOLLANDE nous a enlevés, on ne les aura plus dans la ville, on ne les aura pas, on avait 7,5, on aura 2,8. Il faut faire avec et on fait avec parce qu'on est des gens responsables.

Vous parlez de la Taxe d'Habitation. La Taxe d'Habitation, je vous l'ai expliqué, je vous l'ai dit. On a sécurisé cette recette fiscale en diminuant l'abattement en espérant que cela soit pris en compte en 2018 par le gouvernement actuel, on l'a sécurisé. Après le gouvernement, lui, vis-à-vis de nos concitoyens, fera ce qu'il a dit de faire, il a l'air en tout cas de tenir sa parole là-dessus en baissant pour 80 % des habitants de nos concitoyens cette Taxe d'Habitation en la mettant à 0.

Voilà ce que je voulais dire. En conclusion, je voudrais bien sûr remercier Mme MENET d'avoir fait ce travail, d'avoir rappelé combien la situation nationale était compliquée, combien avec la Métropole, c'était aussi compliqué, mais nous faisons preuve de responsabilité, nous faisons preuve d'engagement et nous faisons preuve aussi de bonne gestion. En tout cas, nous l'espérons pour effectivement continuer à avancer. Le but de tout cela est simple, clair et net, il n'est pas très compliqué à comprendre, c'est de pouvoir améliorer les investissements sur la ville. Et j'en profite pour remercier à la fois Mme BARTHELEMY et Mme VASSAL et ceux qui participent et contribuent à faire en sorte que la Ville d'Aubagne ait un peu plus d'argent pour investir.

Voilà ce que je voulais vous dire en conclusion de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Quant aux frustrations de mes collègues, élus de la majorité, je suis sûr que, pour les délibérations à venir, ils en auront l'opportunité.

Merci en tout cas pour la richesse, je le dis très sincèrement, de cet échange sur le R.O.B. qui permet effectivement d'éclairer les politiques et qui permet aussi de voir les

différences politiques entre les uns les autres. Si on se retrouve avec certains, tant mieux, s'il y a des divergences de fond avec d'autres, je dirai temps mieux parce que c'est ça la démocratie et que nous sommes ici pour faire vivre la démocratie.

Merci à tous d'avoir participé à ce débat du Rapport d'Orientations Budgétaires et, comme vous le savez maintenant, M. ARNOUX l'a précisé tout à l'heure, il faut le voter. Merci encore une fois Mme MENET, à vous et vos services, d'avoir pu permettre ce beau débat public ici en Conseil Municipal.

Je mets aux voix le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **10-141117** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2), MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE et M. ROBINE (2).

Merci Mme MENET, vous pouvez commencer à rentrer chez vous et travailler sur le budget qui va arriver plus tôt que prévu, vous le savez.

COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS DE VILLE »

11-141117 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire - .

Dérogations dominicales Année 2018 : Avis du Conseil Municipal.

La loi Macron, maintenant vous le savez, depuis du 6 août 2015, autorise la mise en place de mesures dérogatoires au repos dominical. Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne a engagé une procédure de consultation auprès des enseignes concernées pour convenir ensemble des dates à retenir en 2018 autorisant les ouvertures dominicales dérogatoires.

Il résulte de ces rencontres que 12 dimanches ont été retenus pour le commerce de détail et 5 dimanches ont été pour le commerce automobile.

Conformément aux nouvelles procédures d'admission, ces dates ont reçu un avis conforme de l'organe délibérant du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur notre proposition.

Dans cette condition, la présente délibération propose d'émettre un avis favorable afin de fixer par arrêté les dates retenues en distinguant les deux branches d'activité. Ces dates seront détaillées sur l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la présente séance.

Ce projet a été présenté en Commission Municipales et a reçu un avis favorable.

M. Le Maire, avant que vous remettiez au vote cette délibération qui, j'espère, sera votée à l'unanimité, je voudrais simplement revenir quelques secondes, si vous me l'autorisez, pour répondre à Mme GIOVANNANGELI.

Mme GIOVANNANGELI, je ne peux pas être d'accord sur ce que vous avez dit sur la Rue Rastègue. Je ne vous remercie pas de la part des commerçants qui s'y sont installés depuis 3 ans maintenant, qui ont ouvert des magasins, qui ont pris d'autres magasins qui

étaient fermés. Vous en avez parlé avec mépris et il n'y a pas à mépriser une rue qui est très jolie, qui a été restaurée, qui a été rénové, qui fait partie de la dynamique commerciale de la ville et je ne peux pas vous laisser dire cela de cette rue et donc pas du tout merci ! Je vous dis que 10 magasins nouveaux se sont ouverts dans cette rue, plus 6 reprises de fond et 2 nouveaux commerces Rue Moussard. Ne me titillez pas là-dessus, ne parlez pas avec mépris de la Rue Rastègue ou des rues commerçantes du centre ancien, ils font ce qu'ils peuvent et nous faisons tout pour les aider. Pas de mépris à ce sujet !

M. Le Maire : Merci Mme PELLEN ! M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Mme PELLEN, juste pour vous rassurer, le propos de Mme GIOVANNANGELI n'était pas du mépris par rapport aux commerces dans la rue Rastègue, c'était un regard relativement ironique sur la grandeur des travaux de requalification du centre-ville.

Sur la délibération elle-même, comme nous l'avons fait en 2015 et 2016, nous nous abstiendrons. En effet, si nous pouvons comprendre le confort qu'offre l'ouverture des commerces le dimanche, nous mesurons également que ces ouvertures se traduisent en obligation de travail pour des salariés qui n'en font que rarement le choix, obligation qui altère entre autre leur vie familiale.

M. Le Maire : Mme PRETOT ! 1 minute !

Mme PRETOT : Merci M. Le Maire. Je voulais rappeler juste en une minute que vous aviez, jusqu'à ce que nous ayons repris la Ville d'Aubagne, abandonné le centre-ville avec un acharnement à anéantir ce centre-ville, avec un plan de circulation qui détournait le centre-ville vers les centre commerciaux, avec une ignorance des problèmes de sécurité et de propreté, avec des chaussées et des trottoirs innommables et une C.F.E. inadaptée aux très petites entreprises. C'est tout merci.

M. Le Maire : Mme PELLEN ! Pour conclure.

Mme PELLEN : Je vais conclure rapidement. J'ai très mal vécu ce moment Mme GIOVANNANGELI.

Sur la délibération, je n'ai rien à ajouter si ce n'est que vous le savez, M. GRANDJEAN, vous savez que de toute façon pour ces ouvertures, les salariés le font volontairement C'est sur le volontariat. C'est la loi. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Le Maire : On passe aux voix !

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-141117** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2) et M. GRANDJEAN.

COMMISSION « CULTURE, PATRIMOINE ET TRADITIONS »

12-141117 - Sur le rapport de M. Philippe AMY, Adjoint au Maire -

Approbation de la convention de partenariat avec l'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour la création et la gestion d'un village des santons de Provence.

Ce partenariat consiste à définir les règles de gestion et d'occupation du rez-de-chaussée de l'immeuble 16 Avenue Antide Boyer qui accueille ce décor et cette convention définit les conditions de gestion entre les deux parties, c'est-à-dire la ville et l'Association des Céramistes et Santonniers du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Tout cela est soumis à votre approbation et vous avez la convention de partenariat dans vos pochettes ce soir.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Il me tarde d'entendre M. ARNOUX ! Je vais vous donner la parole d'office, même si vous ne me la demandez pas, nous vous écoutons.

M. ARNOUX : C'est extraordinaire ça ! Je vous remercie d'avoir pris en compte les observations que j'avais faites. Je remercie M. AMY d'avoir pris en compte les observations faites dans le cadre de la commission. C'est une délibération qui m'apparaît quant à moi importante parce que c'est l'image, une des images de la ville qui est mise en avant à travers ce que vous êtes en train de faire. Bien évidemment nous voterons positivement pour cette délibération.

M. Le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? M. AMY !

M. AMY : M. Le Maire, je voudrais prendre 1 minute, si vous me permettez.

Je voudrais remercier, pour ceux qui participent, à votre présence aux commissions culturelles qui sont toujours très riches et je tenais à vous en remercier, M. GRANDJEAN qui était présent, M. ARNOUX qui a fait des remarques très pertinentes et ô combien pertinentes puisque effectivement nous avons souligné qu'il y avait un manque de lisibilité sur cette convention, cette première convention que nous avons présentée et qui était déjà tacitement reconnue et discutée entre les deux parties et qui avait été acceptée tel quel. C'est donc sur votre éclairage personnel que nous avons repris avec le Président et le bureau de l'association cette nouvelle mouture qui définit de façon beaucoup plus précise qui sera propriétaire du décor, on a même mis dans cette convention, on a défini les termes d'occupation des lieux et nous avons même précisé que la première mouture ne parlait que du village qui était créé mais on a donné aussi dans ces locaux du rez-de-chaussée des espaces pour que l'association puisse travailler. Cela fera l'objet de 2 salles de réunion. Tout cela a été précisé, tout a été clarifié.

Je m'associe pleinement à cette belle réussite de ce partenariat qui, comme vous le soulignez, mettra en valeur le patrimoine de la ville. C'est un patrimoine que l'on pourra traduire par un tourisme culturel aussi mais aussi une belle vitrine sur le savoir-faire de nos santonniers et céramistes aussi puisque certains céramistes ont participé à la création et la réalisation de ce décor.

Merci pour ce travail, Messieurs, au sein de notre commission.

M. Le Maire : On passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « JEUNESSE ET DEMOCRATIE LOCALE »

13-141117 - Sur le rapport de M. Giovanni SCHIPANI, Adjoint au Maire - Reconduction du dispositif « Aide Aux Projets Jeunes Majeurs 2018 ».

J'avais bien compris M. Le Maire que je ne parlerai pas du R.O.B. !

Il s'agit d'une délibération portant sur la reconduction du dispositif d'Aide aux projets jeunes Majeurs 2018.

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes aubagnais, la Ville d'Aubagne propose de poursuivre le dispositif d'aide aux projets jeunes majeurs.

La Commune apporte, par cette délibération, un soutien financier à grand nombre de jeunes aubagnais et favorise le développement social et l'enrichissement par le partage de leur expérience vécue.

Cette délibération a été examinée en Commission Municipale.

Je vous remercie.

La délibération n° **13-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « POLITIQUE SOCIALE ET PETITE ENFANCE »

14-141117 - Sur le rapport de Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINI, Adjointe au Maire - Reconduction du dispositif d'accès au droit pour les seniors : versement de la subvention au Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône.

Ce groupement d'intérêt public rattaché au Président du Tribunal de Grande Instance, se compose essentiellement de professionnels du droit et d'associations spécialisées. Il ne permet à toute personne de connaître ses droits et ses devoirs et de les faire valoir avec le soutien de professionnels.

Dans ce cadre et afin de poursuivre les orientations de la Ville en matière de prévention et d'accès au droit pour tous les Aubagnais, cette délibération propose de reconduire le dispositif notamment pour les seniors. La Ville devra verser, à cet effet, une somme de 609 euros.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **14-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « SPORT »

15-141117 - Sur le rapport de M. Pascal AGOSTINI, Adjoint au Maire - Approbation de la convention avec le Conseil Régional au titre de l'année 2016-2017 pour l'utilisation des équipements sportifs par les lycées.

Je vais faire très rapide.

Comme vous le savez, le Conseil Régional s'occupe des lycées privés ou publics et, pour ce faire, doit proposer aux lycéens des structures sportives et, pour cela, il s'appuie sur le patrimoine des communes et, avec la Ville d'Aubagne, chaque année, on signe des conventions avec le Conseil Régional et par rapport aux différentes structures louées, on peut appeler ça comme ça, nous avons une somme qui est définie avec un taux horaire défini par le Conseil Régional. Je vous demande de bien vouloir autoriser M. Le Maire à signer cette convention et à demander la somme qui est due pour l'année 2016/2017.

Le montant de cette contribution est recalculé sur la base de la production par les services de la Commune des états de l'utilisation des installations sportives par les provideurs de chaque lycée concerné, pour l'année scolaire écoulée.

Cette délibération a été examinée en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci M. AGOSTINI, c'est parfait, vous êtes amateur de foot comme moi, je le sais.

Il n'y a pas de questions ! Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **15-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

16-141117 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire - Approbation de tarifs de restauration adultes extérieurs.

Chaque année, une délibération propose de fixer les tarifs des repas pour les convives adultes. Depuis 2016, le 1^{er} Aout, la ville a fait le choix de déléguer la restauration collective à la Société SOGERES par une D.S.P.

Dans le cadre de ce contrat, une grille tarifaire établit le coût des repas en fonction des catégories de convives et auparavant il existait un coût des repas délibéré par catégorie de convives. Depuis le 1^{er} août 2016, la D.S.P. restauration a harmonisé les tarifs des convives adultes inclus dans le périmètre de la D.S.P. On ne distingue plus que deux catégories de convives : les adultes qui fréquentent les restaurants municipaux, Tourtelle et Lakanal et les adultes des structures incluses dans le périmètre de la D.S.P. prendront leur déjeuner sur leur propre site de restauration.

Cette grille tarifaire est l'un des articles de la convention qui est signée entre la ville et la SOGERES, objet de la délibération du 6 juillet. Il s'en suit que les adultes extérieurs vont avoir un tarif à 4,89 euros et les adultes fréquentant les restaurants municipaux 5,71 euros. La Ville continue à maintenir un tarif social pour les étudiants, les agents municipaux et compense la différence entre le tarif appliqué et le coût réel du repas : 3,25 euros pour les étudiants et 2 euros pour le personnel communal.

Cette délibération permet donc de facturer les repas selon les montants et les termes prévus au contrat passé entre la Ville d'Aubagne et la société SOGERES pour l'année 2017/2018 et elle sert d'outil de référence à l'établissement des mémoires de facturation à destination du service financier.

Cette délibération vise à approuver cette harmonisation des tarifs et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **17-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-141117 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation des tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, de la petite enfance et de sports pour l'année 2017.

Chaque année, la délibération rassemble pour une année civile les tarifs pratiqués pour l'ensemble des activités municipales en direction des enfants pour lesquels le service Accueil Familles du Pôle Enfance inscrit les factures. Le décret dont je vous passe les numéros relatif aux dérogations et à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques a nécessité une adaptation des activités périscolaires et extrascolaires adoptée au Conseil Municipal exceptionnel du 29 août dernier.

Nous devons donc harmoniser la mise à jour de l'ensemble des tarifs applicable au 1^{er} janvier 2018 en corrélation avec les prestations de la C.A.F. Une augmentation de 1,6 est appliquée à l'ensemble des activités. Tous les tarifs sont soumis au quotient familial à l'exception des modes de garde en multi accueil collectif crèches pour lesquels la tarification est définie dans le règlement intérieur délibéré au Conseil Municipal du 29 juin 2017.

Cette délibération autorise la Ville d'Aubagne à facturer selon les montants et termes prévus par le Conseil Municipal et elle prévoit et autorise les conditions par lesquelles les familles auront à s'acquitter de leur droit et participation à l'activité de leurs enfants. Elle est outil de référence du comptable pour les encaissements et les poursuites en cas d'impayés. Concernant la restauration scolaire, les inscriptions et la facturation sont gérées par le délégataire, il applique une tarification basée sur le quotient familial déterminé par le service municipal des inscriptions, le Pôle Enfance et en tarif majoré et fixé par délibération municipale en cas de non-respect du règlement du service. Cette délibération autorise également le délégateur à facturer.

Cette délibération propose donc d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2018. Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-141117 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation des tarifs journaliers pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et groupes extérieurs.

Le Centre de Saint-Vincent-les-Forts accueille des groupes tout au long de l'année composés d'adultes ou d'enfants dans le cadre propice à la découverte de la montagne. Les tarifs couvrent uniquement les frais de repas et d'hébergement

Cette délibération propose d'approuver les tarifs journaliers pour l'année 2018 dans le cadre préparatoire du Budget 2018, + 1,4. S'en suit tout un tableau avec le nom des groupes, les effectifs, la durée et les dates. Les groupes extérieurs accueillis représentent 95.000 euros de recettes sur 2017, ce qui peut intéresser Maître ARNOUX.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-141117 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation de l'Avenant n° 1 au Contrat de Délégation du Service Public de restauration scolaire et municipale.

La Ville a confié à la société SOGERES la gestion de la restauration scolaire et municipale dans le cadre d'une convention de D.S.P. actée par délibération du Conseil Municipal.

La concession de délégataire a pour objet l'exploitation du service de restauration collective de la ville d'Aubagne avec les missions principales : la fabrication des repas dans le respect des exigences de la ville prévu au Cahier des Charges, la livraison des repas dans tous les offices de restauration municipale ainsi que quelques sites intégrés au périmètre de la D.S.P., les inscriptions des enfants et des adultes via une permanence de la SOGERES dans les locaux du Pôle Enfance, la facturation des repas et la gestion des recouvrements, les aménagements et les travaux de rénovation prévus dans le but de moderniser les espaces, améliorer le confort, le bien-être, la qualité des services des convives. On rappelle que, depuis le 1^{er} septembre 2016, 11 restaurants scolaires ont été rénovés et, après une année de fonctionnement, des aménagements et réajustements dictés par l'usage se révèlent nécessaires et portent principalement sur des modifications de l'effectif de référence, du règlement de service, du plan alimentaire, de la procédure des inscriptions et de la facturation des convives adultes extérieurs. De plus, le planning de programmation de rénovation des sites de restauration scolaire a été revu pour répondre de manière plus ajustée aux besoins opérationnels ; cela implique sa modification.

Ces dispositions ne modifient pas l'économie générale du contrat.

Dans ce cadre, cette délibération propose d'approuver cet avenant n° 1 au contrat de délégation du service public et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Promis, nous allons faire rapides parce que, sur la SOGERES, on peut faire long. Nous voterons contre cet avenant en cohérence puisque nous avons voté contre la mise en D.S.P. Juste deux points sur lesquels nous attirons plus particulièrement l'attention : le point 2.2 du règlement de service dans lequel on nous parle encore d'A.V.S. scolaire pour le temps de cantine, on mélange encore les genres et l'article 2 de l'Avenant n 1 où on passe de 5 composantes à 4 pour les repas des personnes âgées. On nous a bien expliqué qu'ils ne finissaient pas leurs plats, mais excusez-moi d'avoir un petit doute quand je vois comment les enfants sortent des cantines en ayant faim !

C'est l'occasion pour moi par cette délibération de demander quand aurons-nous le rapport annuel de la D.S.P. ? Puisque, comme l'a dit M. FOTI dans sa présentation, ça fait plus d'un an que la D.S.P. est en fonctionnement. Merci.

M. Le Maire : D'autres interventions ? M. FOTI ! Vous voulez répondre peut-être ?

M. FOTI : Je vais commencer par la fin, puisque l'information, c'est que le rapport de la D.S.P.

.../...

sera fourni en février.

En revanche, pour le 2.2 et suivants tel que l'a décrit M. GRANDJEAN, ça a été modifié, on ne parle plus d'A.V.S., on parle d'A.V.E. « Si l'enfant bénéficie d'une Auxiliaire de Vie sur le temps scolaire », il faut lire bien comme il faut, « une demande d'accompagnement doit être faite pour le temps de restauration scolaire », je voulais mettre si nécessaire, « préalablement à la demande d'inscription ». Seule une modification du temps cantine permet l'affectation d'une A.V.E. durant la pause méridienne. C'est à la marge.

En revanche, si tout à l'heure, j'avais pu répondre, j'aurais pu satisfaire Maître ARNOUX sur les travaux puisqu'on parle de vie scolaire, le plan des rénovation des écoles, la mise en sécurité des groupes scolaires suivant les recommandations Vigipirate, le plan pluriannuel d'investissement P.P.I. pour rénovation des blocs sanitaire cours et préaux, on peut aller dans le détail, la Tourtelle, la Pérussonne et Nelson Mandela. On peut continuer : la Nanterre à la Prévert, ça peut intéresser, les cours, La Tourtelle, Nelson Mandela, la réalisation des salles de classes supplémentaires, vous savez pourquoi et par qui cela vient, etc., Antide Boyer, Pérussonne, etc. Il va y avoir bientôt aussi Paul Eluard. J'aurais pu aussi lui répondre qu'il a un dédoublement des classe de C.P. en zone R.E.P., vous savez à cause de qui. Lutte contre la chaleur aussi ! J'aurais pu lui répondre ça, qu'on a investi là-dedans. On a des dortoirs équipés de clim et j'aurais pu répondre aussi des rideaux occultants et des stores. J'aurais pu lui répondre rénovation énergétique de l'école maternelle Nelson Mandela, aux Romarins avec le remplacement des menuiseries extérieures. J'aurais pu répondre aussi des travaux de maintenance dans les groupes scolaires, les alarmes, des aménagements extérieurs des entrées d'école. Ou les alarmes à Nelson Mandela, les aménagements extérieurs dans les portails de Victor Hugo. J'aurais pu passer la nuit. Des aménagements intérieurs ! Si on joue, on joue jusqu'au bout et puis les nouveaux selfs, etc. Mais ça, je ne le fais pas pour ne pas faire perdre du temps...

M. AMY : Quand je pense à tout ce que j'aurais pu dire !

M. Le Maire : Merci M. FOTI. Vous avez raison. Je savais que je les avais frustrés quelque part, je les connais tous. Je sais qu'à moment donné ils vont sortir de leurs gonds.

Simplement pour dire que cette restauration, aujourd'hui, est stabilisée. La D.S.P. a démarré il y a plus d'un an. Elle est stabilisée et M. FOTI aurait pu le dire également sur un certain nombre de conseils d'écoles aujourd'hui qui sont organisés et sur lesquels la restauration, comme cela l'a pu être dans des précédents conseils d'écoles, n'est plus un sujet d'actualité. Je sais bien que certains ont des fantasmes dans la tête mais je les laisse à leur fantasme. Ce que je peux dire, c'est d'abord qu'il y a énormément de suivi qui est fait par les services de la ville pour que cette restauration soit véritablement appliquée, que cette Délégation de Service Public ne peut fonctionner que s'il y a en face d'elle, au niveau de la ville, des services qui obligent le délégataire à remplir ses obligations et c'est le cas. Là, encore une fois, je suis de ceux qui pensent que l'on peut toujours discuter avec des prestataires ou des délégataires, ce qui est le cas. Rien n'est parfait. Il y aura certainement des ratés qui verront le jour dans la restauration mais, globalement, je dois dire que l'on est arrivé à un niveau de satisfactions qui me paraît intéressant. M. FOTI l'a dit, il y aura un rapport qui sera remis au mois de février. Nous pourrons à ce moment-là en discuter et évoquer ça plus largement.

Je mets aux voix donc délibération.

.../...

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **19-141117** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mme GIOVANNANGELI (2), M. GRANDJEAN et abstentions de
MM. ARNOUX, ORIHUEL, RAMPAL, Mme HARKANE et M. ROBINE (2).

20-141117 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Convention à établir entre la Ville d'Aubagne et Carnoux : scolarisation des enfants dans l'école d'une commune autre que celle de résidence.

Par convention en date de 1998 et en raison de la localisation du Camp de Carpiagne située à la fois sur les communes de Marseille, de Cassis et d'Aubagne, depuis il a été acté que chaque de ces communes participent aux frais de scolarité des enfants qui sont scolarisés sur la commune la plus proche de ce Camp Militaire, c'est à dire Carnoux. Une vingtaine d'enfants environ sont domiciliés à la Résidence les Romarins et dépendent de la compétence obligatoire de scolarisation dans les écoles du premier degré de la Ville d'Aubagne. La dernière délibération du 29 juin 2015 fixe la sommes de 560 euros par élève scolarisé en maternelle ou en élémentaire et se termine cette année. La nouvelle convention portée à la délibération du Conseil Municipal reprend les conditions suivantes : une participation financière de 631,68 euros, tarif réévalué en application de l'évolution de l'indice I.N.S.E.E., soit 1 % en 2017 et un avenant pour définir chaque année la liste des enfants aubagnais scolarisés sur les écoles de Carnoux.

Cette délibération propose donc de renouveler la convention liant Aubagne à Carnoux-en-Provence.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **20-141117** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

21-141117 - - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 avril 2014 et du 25 mai 2016.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur Le Maire remercie l'ensemble des élus pour ces échanges et donne rendez-vous au 13 décembre prochain pour la discussion sur le Budget.

Il souhaite à tous une bonne soirée et un bon match !

.../...

La séance est levée à 21 heures 15.

